Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 janvier 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2019

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 369-2020 modifiant les règlements numéros 82-95, 91-96 et 324-2015 concernant les animaux

8. Adoption du règlement 370-2020 fixant les taux des taxes et de tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

9. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2020/résolution autorisant la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement

10. Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.

11. Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH de Mékinac.

12. Bibliothèque municipale
    A) Unité murale de rangement
    B) Module fusée pour livres

13. Modification de la résolution 2019-11-341 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un nouveau garage municipal

14. Entente de service 9-1-1/Signataires

15. A) Demande d'installation d'une lumière de rue au coin du chemin du Lac-Bourdais
    B) Demande d'installation d'une lumière de rue au coin du chemin de l'Aqueduc et de pancarte pour la vitesse sur le chemin du Lac-du-Jésuite

16. Réforme sur la fiscalité agricole
    A) Demande d'appui de la FQM
    B) Demande d'appui de l'UPA Mauricie

17. Demandes d'aide financière
    A) Relais pour la vie de Mékinac.

18. Invitations
    A) Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie
    B) SADC de la MRC de Maskinongé
    C) Réseau Biblio CQLM
    D) Festi-Volant de Grandes-Piles

19. Chevaliers de Colomb/aide financière stationnement écologique

20. ADMQ/Cotisation 2020

21. Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers

22. Remplacement de la fournaise à la caserne

23. Période de questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles :

25. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-003 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 2 décembre 2019 en apportant les corrections demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance décembre 2019

Fondation Foyer Sainte-Thècle

La Fondation nous remercie de notre implication lors du dernier brunch de la Fondation. L'activité annuelle a permis d'amasser un montant de 7 900$.

Héma-Québec

H-Q nous informe de la prochaine collecte qui aura lieu mercredi le 29 janvier prochain à la Salle Aubin. L'objectif à amasser est de 80 donneurs.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de M. Cloutier et qu'elle procédera à l'étude ce celle-ci.

La CPTAQ nous informe qu'elle a bien reçu la demande de M. Cossette et qu'elle ne peut procéder à l'étude puisque des documents essentiels n'ont pas été fournis.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le MELCCCQ nous informe que le montant pour les redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019 s'élève à un montant de 79.2 M$.

Rés. 2020-01-004 : Dépôt de la correspondance de décembre 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-005 : Approbation des comptes de décembre 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre au montant de 342 314,79 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2020 : RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 82-95, 91-96 ET 324-2015 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thècle a adopté, le 5 juin 1995 le règlement numéro 82-95 concernant les animaux et modifié par les règlements 91-96 et 324-2015

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de modifier lesdits règlements numéros 82-95, 91-96; et 324-2015

ATTENDU QU' un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 2 décembre 2020 et que le conseil municipal a procédé à la présentation du projet de règlement à cette même séance;

Résolution 2020-01-006 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 369-2020 concernant les animaux soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le présent article modifie le tarif pour l'obtention d'une licence pour garder un ou des chiens tel que prévu à l'article 1 du règlement 324-2015, l'article 13 du règlement 82-95 et l'article 1 du règlement 91-96 comme suit:

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de trente-cinq dollars (35,00$) pour les chiens non stérilisés et de vingt-cinq dollars (25,00$) pour les chiens stérilisés. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-

guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie est fixé à cent dollars (150,00$) par année.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire de chenil est fixé à cent dollars (150,00$) par année.

Les permis d'animalerie et de chenil ne sont accordés qu'aux endroits autorisés par le règlement de zonage.

ARTICLE 2

Le présent article modifie l'article 30 du règlement 82-95 concernant les frais de garde comme suit :

La somme à payer pour les frais de capture par le contrôleur et la pension de la première journée est de cinquante dollars (50,00$).

La somme à payer pour les frais de pension hebdomadaire chez le contrôleur est de quinze dollars (15,00$).

La somme à payer pour les frais d'abandon par le propriétaire ou d'accueil-chien est de cent dollars (100,00$).

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 13e JOUR DE JANVIER 2020.

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement numéro 370-2020 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le projet de règlement 370-2020 a été déposé à la séance du conseil du 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU que le maire fait lecture du règlement 370-2020 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020

Résolution 2020-01-007 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,618 $/100,00$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,077 $/100,00$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 $/100,00$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

130,00 $ par logement;
50.00 $ par camp forestier
95.00$ par chalet;
110,00 $ par commerce catégorie no 1;

160,00 $ par commerce catégorie no 2; 275,00 $ par commerce catégorie no 3;
1000.00 $ par commerce catégorie no 4; 2000.00 $ par commerce catégorie no. 5

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective du recyclage, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

45,00 $ par logement ou commerce catégorie 1; 33,75 $ par chalet;
67,50 $ par commerce de catégorie 2; 90,00 $ par commerce de catégorie 3.

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Catégorie 1 : à 45.00 $: Bureau d'affaire/professionnel, Chalet (saison estivale), Magasin, dépanneur , roulotte à patate frite

Catégorie 2 : à 67.50 $: Salon funéraire, Garage commercial, Atelier de couture, Caisse ou Banque

Catégorie 3 : à 90.00 $: Résidence et logement, Salon de coiffure/esthétique, Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement), Camping (30 emplacements =1.00 logement)

Catégorie 4 : à 135.00 $: Épicerie, Industrie, Boulangerie

Catégorie 5 : à 180.00 $: Ferme, Hôtel

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

110.00 $ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé

de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	185.00 $ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 $ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une seconde visite, d'une urgence et d'un déplacement inutile	100 $ / évènement
Service de base pour accessibilité restreinte (petit camion)	360 $ / évènement
Service de base pour accessibilité restreinte (par bateau)	635 $ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 $

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 $ par logement; commerce, industrie et chalet
100.00 $ par terrain vacant
100.00 $ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites.
(Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Licence pour chien

Aux fins de financer le service pour l'application du règlement 82-95 ou tout autre règlement le remplaçant concernant les animaux, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire, résident sur le territoire de la municipalité, d'un un chien, un tarif de

compensation pour chaque chien dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de trente-cinq dollars (35,00$) pour un chien non-stérilisé et de vingt-cinq dollars (25,00$) pour un chien stérilisé. Cette somme n'est ni divisible, ni remboursable.

La licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.

Le coût du permis spécial émis à un propriétaire d'animalerie ou à un propriétaire de chenil est fixé à cent-cinquante dollars (150,00$) par année.

La Municipalité autorise l'entreprise Croquettes et Paillettes à appliquer le règlement numéro 82-95 ou tout autre règlement le remplaçant, le tout en vertu de l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales*. Celle-ci sera responsable de l'émission des licences et de la perception des frais.

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une nouvelle licence. L'entreprise Croquettes et Paillettes sera présente au bureau municipal de Sainte-Thècle du mardi au jeudi, de 9h à 16h, du 21 janvier 2020 au 19 février 2020 pour l'obtention de votre licence.

Article 11 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent.

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent .

Article 12 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le versement devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 14 et 15 s'appliquent alors à ce versement.

Article 13 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 11 et 12 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 14 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 15 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 14, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles. Cette pénalité s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement

Article 16 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Des frais d'administration de 2,00$ seront facturés à un propriétaire pour chaque état de compte que la municipalité de Sainte-Thècle doit transmettre par la poste suite à un retard de paiement de plus de 30 jours après la date d'échéance.

Article 17 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire	Secrétaire-Trésorier

Rés. 2020-01-008: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2020/résolution autorisant la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer le paiement

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Valérie Fiset, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 2 décembre 2019:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires
Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires et payables par AccèsD telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

_____
Valérie Fiset, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-009 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-010: Approbation du budget révisé 2019 de l’OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leur budget révisé pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2019 de 631 407 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget révisé 2019 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 494 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-011 : Bibliothèque municipale-Unité murale de rangement

CONSIDÉRANT la demande de la bibliothèque municipale d'avoir une nouvelle unité murale de rangement ainsi qu'un module en forme de fusée pour livres;

CONSIDÉRANT l'offre de Charles Tessier Rénovation pour une unité murale de 14 pieds en mélamine au coût de 1 825$ plus taxes et pour un module en forme de fusée pour livres au coût de 575$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Charles Tessier Rénovation au montant de 2 400 $ plus les taxes pour la construction d'une unité murale de rangement de 14 pieds ainsi qu'un module en forme de fusée pour livres pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-012 : Modification de la résolution 2019-11-341 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-11-341 ne contient pas les éléments obligatoires demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2019-11-341 pour ajouter les points suivants :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour la construction d'un nouveau garage municipal;
- La municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer

sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

- La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIME associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-013 : Entente de service 9-1-1

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre des services de Prochaine Génération (9-1-1PG) entraînera des changements dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et que de nouvelles ententes de services 9-1-1 devront être signées avec les autorités du 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale pour signer la nouvelle entente de service 9-1-1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-014 : Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud

CONSIDÉRANT la demande de madame Georgette Vanasse, résidente au 60, chemin du Lac-Bourdais, à Sainte-Thècle, pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud ;

CONSIDÉRANT que l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud est située à la limite du territoire de Saint-Tite et qu'il n'y a pas d'installations électriques situées sur le territoire de la municipalité à proximité qui permettraient d'installer un lampadaire à un coût abordable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-015 : Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin de l'Aqueduc et du chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de madame France Cloutier et de monsieur Mario Courcy, résidents au 651, chemin de l'Aqueduc, à Sainte-Thècle, pour l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin de l'Aqueduc et du chemin du Lac-du-Jésuite et

l'installation de panneaux pour réduire la vitesse et le bruit sur le chemin du Lac-du-Jésuite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

---

Réforme sur la fiscalité agricole – Appui à la FQM

Reporté.

Réforme sur la fiscalité agricole – Demande d'appui de l'UPA Mauricie

Reporté.

Rés. 2020-01-016 : Relais pour la vie de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Relais pour la vie de Mékinac pour un montant de 200$;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés par le Relais pour la vie de Mékinac seront remis à la Société canadienne du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200$ au Relais pour la vie de Mékinac pour les équipes de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-017 : Invitation du Réseau Biblio CQLM

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau Biblio CQLM à la conférence de presse « Entrez dans l'espace virtuel de votre bibliothèque » qui aura lieu le 29 janvier 2020 à la Bibliothèque de Saint-Boniface ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel-Bédard, conseillère, à assister à la conférence de presse « Entrez dans l'espace virtuel de votre bibliothèque » et ses frais de déplacement seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-018 : Chevaliers de Colomb/aide financière stationnement écologique

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée aux Chevaliers de Colomb, conseil 2817, pour l'aménagement d'un stationnement multi-usage écologique ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a offert que madame Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, explique aux Chevaliers de Colomb le déroulement d'un projet en développement durable avec la Fondation Rues Principales, puisque l'esquisse officielle n'est pas encore complétée et qu'elle dépend de l'aide financière finale amassée, et que cette offre a été refusée ;

CONSIDÉRANT que le Grand Chevalier, monsieur Michel Rheault, se questionnait sur le paragraphe « Prix » dans le contrat 250 934 843 par lequel la municipalité acquiert la propriété du 271-275, rue Masson, du Café Aux Cinq Sœurs et que la directrice générale, madame Valérie Fiset, lui a expliqué qu'aucune somme n'avait été réellement payée chez la notaire, ni avant ou après la transaction pour cet achat, que la municipalité avait uniquement émis un reçu de don pour la valeur du terrain de 4 300$ au Café Aux Cinq Sœurs, sans transaction monétaire réelle, au même titre que le remplissage fourni par HP Terrassement ou les services professionnels de la notaire Me Katherine Lebrun pour lesquels les travaux ou services ont été effectués gratuitement, en échange d'un reçu pour don ;

CONSIDÉRANT que cette explication n'a pas été fournie aux membres des Chevaliers de Colomb, conseil 2817, lors de leur rencontre du 19 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retire sa demande d'aide financière auprès des Chevaliers de Colomb, conseil 2817, pour l'aménagement d'un stationnement multi-usage écologique vu leurs doutes émis envers les explications fournies par les personnes qui chapeautent ce projet et cherchera d'autres sources de financement auprès des personnes, entreprises et organismes accueillant de façon positive ce projet collectif en développement durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-019 : ADMQ/Cotisation 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle paie l'adhésion de Valérie Fiset, directrice générale, comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020 au montant de 852 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-020 : Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des

aménagements paysagers

CONSIDÉRANT l'offre de service de Centre jardin Multi-Fleurs pour les éléments suivants :

- Jardinières, balconnières, pots, bacs et engrais et entretien des aménagements paysagers de la municipalité au coût de 7 685$ plus taxes;
- Entretien de l'aménagement paysager au kiosque et à l'église au coût de 1 250$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Centre jardin Multi-Fleurs pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers au coût de 8 935 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-021 : Remplacement de la fournaise à la caserne

CONSIDÉRANT les offres suivantes de Lajoie CVAC :

- Fournaise au mazout et réservoir : 9 480$ plus les taxes applicables
- Fournaise au gaz naturel : 9 790$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que le remplacement de la fournaise existante par une nouvelle fournaise au mazout obligerait la municipalité à refaire la cheminée qui n'est plus conforme;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une fournaise au gaz naturel entraînerait une économie possible sur les coûts annuels en combustible d'environ 1 000$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lajoie CVAC pour l'installation d'une fournaise au gaz naturel de marque Arcoaire au coût de 9 790$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-01-022 : Levée de la séance

À 20 heures 17 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 février 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-02-023 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-024 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du premier projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

8. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de l'OMH de Mékinac

9. Adoption du rapport annuel pour l'année 2019 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

10. Réforme sur la fiscalité agricole
    A) Demande d'appui de la FQM
    B) Demande d'appui de l'UPA Mauricie

11. Autorisation de signature de la lettre d'entente #5 avec le syndicat

12. Ordre des CPA du Québec et FQM
    A) Cotisation 2020 pour la directrice générale
    B) Formation éthique et déontologie professionnelle pour la directrice générale
    C) Formation « Démystifier les conflits d'intérêts et les prévenir »

13. Achat d'équipements
    A) Achat d'un détecteur de fuite DXmic
    B) Achat d'une auto-laveuse à disque

14. Projet rue Notre-Dame et Saint-Jacques
    A) Engagement de produire un rapport de suivi des travaux de réhabilitation
    B) Offre de FNX Innov pour la production d'un rapport de phase II pour les sols contaminés de la rue Notre-Dame

15. Assurances 2020-2021
    A) Renouvellement des assurances générales
    B) Offre d'assurances additionnelles
    C) Ajout d'un assuré additionnel

16. Demande d'appui de l'organisme Petits entrepreneurs pour le projet « L'incubateur »

17. Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique de MIRA

18. Demande de gratuité de la salle Aubin
    A) CIUSSS MCQ – Programme Pied
    B) Centre d'Action Bénévole de Mékinac

19. Emplois d'été Canada 2020

20. Demande d'aide financière Programme d'aide aux villégiateurs

21. Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle

22. Demandes d'aide financière nouveaux commerces
    A) Restaurant le Tournesol (Frédérik Tessier)
    B) Le Bistro-Pub chez Léoma (Geneviève Simoneau)

23. Demande de Frédérik Tessier - prolongement du sentier de motoneige et de VTT

24. Période de questions de l'assistance

25. Affaires nouvelles :

26. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-025 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance janvier 2020

Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques du Québec

Le MELCCCQ nous informe qu'un montant de 20 647.34 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande pour le lot 9 995 947 et qu'elle ne peut procéder à son traitement puisque des documents essentiels n'ont pas été fournis.

La CPTAQ nous informe qu'elle ne peut procéder à la demande pour le dossier de M. Bertrand car des documents essentiels n'ont pas été fournis.

LA CPTAQ nous informe nous informe qu'elle a reçu la déclaration pour le dossier 426748 et qu'elle procédera à l'étude détaillée de celle-ci.

Gymnatech
L'équipe des Gymnatech nous remercie de notre aide suite à l'événement survenue le 17 janvier 2020.

Municipalité de Lac aux Sables
La Municipalité de Lac aux Sable nous envoie des dépliants pour sensibiliser les adeptes d'activités dans des endroits non accessibles par les routes à l'égard des risques qu'ils courent et de les sensibiliser à l'importance de prendre les mesures nécessaires leurs permettant d'être en sécurité ou de survivre en cas de danger.

Opération Nez Rouge

Opération Nez Rouge nous envoie le bilan 2019. Au 31 décembre, 135 raccompagnements ont été effectués comparativement à 158 l'an passé. ONR remercie tous ses bénévoles qui ont participé à cette campagne.

Rés. 2020-02-026 : Dépôt de la correspondance de janvier 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-027 : Approbation des comptes de janvier 2020

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier au montant de 398 492,70$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault demande si des demandes d'aide financière ont été faites à d'autres organismes à but non lucratrif pour le stationnement écologique.

Rés. 2020-02-028 : Adoption du premier projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-029 : Adoption des prévisions budgétaires 2020 de l'OMH de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2020 de 346 784 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2020 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 1 972 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-030 : Adoption du rapport annuel pour l'année 2019 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que Christian Paré, directeur incendie de la RICM, a préparé le rapport annuel du service d'incendie de notre municipalité :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport du service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel pour l'année 2019 préparé par le directeur de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-031 : Réforme sur la fiscalité agricole/Demande d'appui de la FQM

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- TRANSMET copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, monsieur Jean Boulet, à la députée de Champlain, madame Sonia Lebel, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-032 : Réforme sur la fiscalité agricole/Demande d'appui de l'UPA Mauricie

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a décidé d'appuyer la demande de la Fédération Québécoise des Municipalités dans ce dossier et que la position de l'UPA Mauricie est en contradiction avec celle-ci

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'appuyer la demande de l'UPA Mauricie dans le cadre du projet de loi n° 48 pour la réforme sur la fiscalité agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-033 : Autorisation de la signature de la lettre d'entente #5 avec le syndicat

CONSIDÉRANT la demande effectuée par monsieur Normand Boutet, président du syndicat concernant le nombre d'heures pour le préposé pour les travaux publics pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente portant le numéro 5 a été rédigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle autorise la signature de la lettre d'entente #5 avec le syndicat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-034 : Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation annuelle de la directrice générale à l'Ordre des CPA du Québec au coût de 974 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-035 : Ordre des CPA du Québec/formation éthique et déontologie professionnelle pour la directrice générale

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la formation web « Éthique et déontologie professionnelle » offerte par l'Ordre des CPA du Québec au coût de 50$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-036 : FQM/formation « Démystifier les conflits d'intérêt et les prévenir » pour la directrice générale

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la formation web « Démystifier les conflits d'intérêt et les prévenir » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 80$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat d'un détecteur de fuites DXmic

Reporté.

Rés. 2020-02-037 : Achat d'une auto-laveuse à disque

CONSIDÉRANT l'offre de Distribution Robert pour l'acquisition d'une auto-laveuse à disque à batteries de 20 pouces pour le lavage des planchers de l'Hôtel de Ville au coût de 4 998,85$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Distribution Robert pour l'achat d'une auto-laveuse à disque au coût de 4 998,85$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-038 : Engagement de produire un rapport de suivi des travaux de réhabilitation

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux prévus sur la rue Notre-Dame à Sainte-Thècle, une demande de certificat d'autorisation doit être demandé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'un rapport de suivi des travaux de vérification, de caractérisation et, le cas échéant, de réhabilitation devra leur être fourni au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à remettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un rapport de suivi des travaux de vérification, de caractérisation et, le cas échéant, de réhabilitation au plus tard 60 jours après la fin des travaux qui auront lieu sur la rue Notre-Dame, qui contiendra les renseignements suivants :

- Description des travaux de vérification, de caractérisation et de réhabilitation effectués, incluant un plan de localisation des zones examinées et restaurées ;
- Volume de sols contaminés excavés, lieux de disposition et copie des manifestes de transport;
- Volume d'eaux contaminées récupérées, mode de disposition et copie des manifestes de transport;
- Résultats des analyses chimiques des sols (piles, parois, fond) et des eaux;
- Identification des zones où une contamination résiduelle a été laissée en place et description des mesures prises pour empêcher la migration de contaminants vers les zones restaurées;
- Confirmation que les travaux de caractérisation des sols ont été effectués conformément au Guide de caractérisation des terrains du MELCC et que les sols contaminés ont été gérés conformément à la grille intérimaire de gestion des sols contaminés excavés contenue dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, au Règlement sur le stockage et les centres

de transfert de sols contaminés;

- Recommandations et conclusions comprenant entre autres un avis d'un professionnel œuvrant dans le domaine des terrains contaminés confirmant que le terrain est maintenant conforme aux critères d'usage de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-039 : Offre de FNX Innov pour la production d'un rapport de phase II pour les sols contaminés de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT qu'un rapport de phase II doit être produit pour les sols contaminés de la rue Notre-Dame suite à la découverte de sols contaminés dans l'étude de phase I;

CONSIDÉRANT l'offre de FNX Innov pour la production de ce rapport au prix de 2 500$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FNX Innov pour la production d'un rapport de phase II pour la gestion des sols contaminés de la rue Notre-Dame au coût de 2 500$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-040 : Assurances générales/Renouvellement 2020-2021

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de PMA Assurances pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 15 février 2020 au 15 février 2021 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 63 317 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de PMA Assurances au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 63 317 $ pour la période du 15 février 2020 au 15 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-041 : Assurances générales/Offre d'assurances additionnelles

CONSIDÉRANT les assurances additionnelles offertes par PMA Assurances pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse les garanties supplémentaires suivantes : tremblement de terre, inondation, assurance des frais

de justice, avenant C-21 et accepte la garantie supplémentaire de l'assurance des cyber risques au coût de 500.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-042 : Assurances générales/Ajout d'un assuré additionnel

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire assurer les biens de deux organismes soit Promotion Ste-Thècle et Gymnatech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'ajout des assurés additionnels Promotion Ste-Thècle, Club de ski de fond Le Geai Bleu et Gymnatech aux assurances générales de la municipalité offerte par PMA Assurances pour la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 15 février 2020 au 15 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-043 : Demande d'appui de l'organisme Petits entrepreneurs pour le projet « L'incubateur »

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'organisme Petits entrepreneurs pour le projet « L'incubateur » qui consiste à offrir une plateforme web interactive pour que les jeunes de 15 à 17 ans puissent entrer en contact avec des spécialistes dans différents domaines ou être jumelés à un coach ou un mentor dans le démarrage de leur petite entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie l'organisme Petits entrepreneurs pour le projet « L'incubateur » qui consiste à offrir une plateforme web interactive pour les jeunes entrepreneurs de 15 à 17 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-044 : Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique de MIRA

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques le samedi 23 mai 2020 entre 9h30 et 15h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue d'une collecte de fonds par les Chevaliers de Colomb à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Jacques le samedi 23 mai 2020 au profit de la Fondation MIRA.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-045 : Demande de gratuité de la salle Aubin/CIUSSS-MCQ pour le programme PIED

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du CIUSSS-MCQ pour le programme PIED qui offre un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et pour améliorer l'équilibre et la force des jambes des personnes à risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au CIUSSS-MCQ pour le programme PIED.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-046 : Demande de gratuité de la salle Aubin/Centre d'Action Bénévole Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du Centre d'Action Bénévole Mékinac pour leur événement de reconnaissance pour les bénévoles qui aura lieu le 23 avril;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au Centre d'Action Bénévole Mékinac pour la tenue de leur événement de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 23 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-047 : Emplois d'été Canada 2020

CONSIDÉRANT que le programme Emplois d'été Canada 2020 offre du financement afin d'aider à la création de postes d'emplois d'été pour les étudiants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit embaucher chaque été des étudiants pour différents postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière pour deux emplois au camp de jour pour l'été 2020 dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada et s'engage à payer les cotisations employeur pour un emploi supplémentaire à la maison des jeunes pour l'été 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-048 : Programme des baux de villégiatures/choix de travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature pour faire de l'ébranchage sur le chemin Joseph-Saint-Amant et pour faire du creusage de fossé et du dynamitage sur le chemin du Canton-de-Le Jeune, tous deux étant des chemins sur le domaine de l'État.

- Autorise Valérie Fiset, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-049 : Promotion Ste-Thècle/demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la municipalité a remis des sommes à Promotion Ste-Thècle pour l'aide à la construction domiciliaire depuis quelques années et que Promotion Ste-Thecle a distribué ces sommes par chèque aux propriétaires se qualifiant pour le programme d'aide à la construction domiciliaire ;

CONSIDÉRANT que cela a entraîné l'utilisation de plus de 65 chèques pour l'année 2019 seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200$ à Promotion Ste-Thècle en remboursement des chèques utilisés pour le programme d'aide à la construction domiciliaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-050 : Demande d'aide financière de Frédérik Tessier pour l'achat d'un commerce

CONSIDÉRANT que monsieur Frédérik Tessier désire procéder à l'achat du Restaurant Le Tournesol situé au 2830, chemin Saint-Pierre Nord ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à Frédérik Tessier pour l'achat d'un commerce, puisque son projet ne respecte pas présentement les critères du programme soit : utiliser un local commercial

vacant ou créer de nouveaux emplois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-02-051 : Demande d'aide financière de Geneviève Simoneau pour le Bistro-Pub Chez Léoma

CONSIDÉRANT que monsieur madame Geneviève Simoneau désire procéder à l'ouverture d'un bistro-pub dans le local laissé vacant au 100, rue Masson ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière pour le démarrage d'entreprise de 5 000$ au Bistro-Pub Chez Léoma et cette aide financière sera versée après six mois d'opération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de prolongement du sentier de motoneige et de VTT

Le conseil invite le demandeur à effectuer des démarches auprès des clubs de motoneige et de VTT afin de faire prolonger le sentier de motoneige et de VTT sur la route 153 qui appartient au Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2020-02-052 : Levée de la séance

À 20h29, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 mars 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-03-053 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-054 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Assemblée de consultation pour le règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc
   B) Adoption du deuxième projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
9. Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la

mise en place d'un encadrement concernant les chiens – désignation d'un responsable

10. A) Nomination des membres du comité d'embauche pour les étudiants.
    B) Tarification camp de jour été 2020 et frais de garde.
    C) Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'URLS.
    D) Programme Desjardins Jeunes au Travail.
    E) Embauche de Ariane Veillette comme sauveteuse à la plage

11. Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

12. Demande de lunettes de sécurité adaptée à la vue de Jacques Ricard

13. Achat d'un détecteur de fuite DXmic

14. Demande d'appui de la Société canadienne du cancer/Avril-Mois de la jonquille

15. Mai, mois de l'arbre et des forêts/Demande pour l'obtention de plants d'arbres

16. A) Demande d'aide financière Programme d'aménagement durable des forêts – chemin Joseph-Saint-Amant
    B) Demande d'aide financière Fonds du développement du territoire – stationnement multi-usage et écologique

17. Demandes d'organismes
    A) Demande d'aide financière de Femmes de Mékinac
    B) Demande de gratuité de la salle Aubin du Concours de lipsync de l'école Masson

18. Offre de services de ADN Communication pour un système d'alertes municipales

19. Sécurité routière :
    A) Demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière pour l'achat de 2 radars pédagogiques
    B) Demande de passage piétonnier sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Lavoie – Propositions du Ministère des Transports
    C) Demande réduction de la vitesse dans le chemin Saint-Pierre Nord – Propositions du Ministère des Transports
    D) Demande du Ministère des Transports d'installer une boucle de détection face à l'Hôtel de Ville
    E) Demande du conseil d'établissement de l'école Masson – mise en œuvre de mesures pour favoriser la sécurité aux passages piétonniers

20. Collecte des ordures – offre à la Municipalité de Lac-aux-Sables

21. Municipalité amie des enfants – Demande du conseil d'établissement de l'école Masson

22. Demande d’aide financière démarrage d’entreprise

23. Période de questions de l’assistance

24. Affaires nouvelles :

25. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-055 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance février 2020

Association Pulmonaire du Québec
APQ nous informes de la campagne de mobilisation des municipalités pour une réduction de l’herbe à poux.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe qu’une rencontre publique avec la commission relativement au dossier 382367 se tiendra en mars 2020.

La CPTAQ nous informe qu’elle a reçu le cautionnement pour le dossier 420090 et que celui-ci s’avère conforme aux exigences de la commission.

La CPTAQ nous informe de la demande du dossier 426342. Le demandeur veut vendre une partie de son lot d’une superficie de 31.5 hectares. Selon l’orientation préliminaire, elle estime que la propriété dans sa forme actuelle offre de meilleurs possibilités d’utilisation agricole que les deux propriétés projetées. Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la CPTAQ devrait refusée cette demande.

Desjardins Entreprises
Il nous informe de son partenariat à long terme avec le chef de fil mondiale des technologies de paiement Global Payments.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM nous informe que la nouvelle Loi modifiant le code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic. Cette loi a pour objectif principal de répondre aux besoins des Québécois qui

habitent partout sur le territoire et ne nuise pas aux efforts réalisés par les municipalités pour assurer le maintien et l'amélioration de la desserte de services publics à leur population.

La FQM nous informe de la réclamation d'un plan d'investissement à long terme, et qui tienne compte des besoins actuels et à venir en matière de voirie locale.
La FQM demande pour l'entretien 24M$ supplémentaire pour le programme d'aide à l'entretien voirie locale, la réfection, lutte contre les changements climatiques et le Programme RénoRégion.

La FQM nous envoie un résolution CA-2020-02-12/02 Projet de Loi 40- Centres de services scolaires et terrain Municipaux.

Héma-Québec
HQ nous remercie et nous félicite pour la réussite percutante de la collecte de sang qui a eu lieu le 29 janvier dernier. 110 donneurs ont été accueillis.

Québec Municipal
Le QM mentionne que le Programme d'aide au développement du transport collectif est bonifié pour l'année 2020. Ce programme a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux transports des personnes au Québec. De plus, elle vise à accroitre l'utilisation du transport collectif par l'amélioration de ses services et par la promotion des modes de transport alternatif à l'automobile.

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre responsable de la région et Centre du Québec et député de Johnson
Il nous informe qu'il a pris connaissance de la résolution concernant le projet de Loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. Celle-ci sera transmis au comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole.

Noël des Enfants
Le comité du Noël des enfants de Sainte-Thècle nous remercie de notre aide lors de l'événement du 8 décembre dernier. 101 enfants âgés entre 0 et 10 ans ont profité de cette journée et ont reçu un cadeau du Père Noël.

Régie des Incendies du Centre-Mékinac
La RICM nous informe qu'elle est à la recherche d'un capitaine préventionniste pour compléter son équipe.

Robert Fer et Métaux sec
Robert Fer et Métaux nous informe qu'il y aura des activités d'épandage et ou de valorisation recyclage sur les lots de la ferme Bouthec Inc.

Société d'Habitation du Québec

La SHQ nous envoie leurs états financiers de 2017. Nous pouvons y constater que le montant pour la municipalité sera de 1 478 $ ce qui représente 10% du déficit à répartir.

Union des Municipalités du Québec
UMQ et Hydro Québec nous informes qu'ils ont signé une entente –cadre visant l'utilisation d'emprises des lignes de transport d'électricité à des fins récréatives ou communautaires.

Union des producteurs agricoles
UPA nous demande de les appuyer dans le projet de loi 48. Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier
La Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier nous demande de soumettre 3 noms d'entreprises qui selon notre organisation serait en mesure de postuler pour la quatrième édition du Prix créateurs d'emplois du Québec.

Rés. 2020-03-056 : Dépôt de la correspondance de février 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de février 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-057 : Approbation des comptes de février 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier au montant de 525 699,25 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question .

Assemblée de consultation pour le règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

Monsieur le maire explique aux gens présents la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra pour permettre à l'entreprise Clos Sainte-Thècle de construire des dômes écologiques sur leur terrain et d'offrir un service d'hébergement.

Rés. 2020-03-058 : Adoption du second projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le deuxième projet du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 372-2020 règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) et dépose le projet de règlement.

Rés. 2020-03-059 : Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – désignation d'un responsable

CONSIDÉRANT que les municipalités locales devront appliquer le nouveau Règlement provincial sur leur territoire à compter du 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que les municipalités peuvent désigner, par résolution, un fonctionnaire, un employé ou un organisme canin aux fins de l'application du Règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne l'entreprise Croquettes et Paillettes pour l'application du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-060: Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Julie Veillette pour faire l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour le camp de jour.
- Jean-Yves Piché fera l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-061 : Participation animation et loisirs/ tarif 2020

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent plus de 200 $ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2020 :

1 º Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 150 $ pour le premier enfant, 125 $ pour le deuxième enfant de la même famille, 100 $ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille résidant à la même adresse civique pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 22 juin 2020 jusqu'au 7 août 2020 soit pour une période de sept (7) semaines. Le tarif journalier sera de 15$ par jour et le tarif hebdomadaire sera de 60$ par semaine.

2 º La tarification pour le service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 sera de sept (7 $) dollars par jour par enfant. Une pénalité de 1$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires (après 17h30).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-062 : Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2018 et autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-063 : Programme Desjardins Jeunes au Travail

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au Travail pour l'embauche d'un étudiant pour comme animateur au camp de jour et Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-064 : Embauche de Ariane Veillette comme sauveteuse à la plage

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche madame Ariane Veillette comme sauveteuse à la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste à compter du 22 juin 2020 au tarif horaire de 18$ de l'heure, du lundi au samedi, de 11h à 17h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-065 : Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue le pavillon Desjardins pour la période des fêtes aux personnes suivantes suite au tirage au sort :

- 24 décembre 2020 : Famille Nicole Gauthier (Pavillon Desjardins, souper)
- 26 décembre 2020 : Famille Roger Vandal (Pavillon Desjardins, souper)
- 31 décembre 2020 : Famille Carmen Lapointe (Pavillon Desjardins, souper)
- 1er janvier 2021 : Famille Carole Magnan (Pavillon Desjardins, dîner)
- 1er janvier 2021 : Famille Noëlla Goulet (Geai Bleu, dîner)
- 1er janvier 2021 : Famille Victoire Fraser (Geai bleu, souper)
- 2 janvier 2021 : Famille Diane Veillette (Pavillon Desjardins, souper)
- 2 janvier 2021 : Famille Claudette Trudel (Geai bleu, souper)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-066 : Demande de lunettes de sécurité à la vue de Jacques Ricard

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Ricard doit porter des lunettes de sécurité dans l'exercice de ses fonctions puisqu'il manipule des produits dangereux;

CONSIDÉRANT la demande de lunettes de sécurité ajustée à sa vue

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de lunettes de sécurité ajustée à la vue de Jacques Ricard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-067 : Achat d'un détecteur de fuites DXmic

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Stelem pour l'achat d'un détecteur de fuite DXmic avec casque sans fil Bluetooth Sennheiser au coût de 5 280$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cet équipement permettra de mieux détecter les fuites d'eau et d'améliorer le résultat de la municipalité dans son bilan annuel pour la stratégie d'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un détecteur de fuites DXmic avec casque sans fil Bluetooth Sennheiser au coût de 5 280$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-068 : Demande d'appui de la Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-069: Mai, mois de l'arbre et des forêts – Demande pour l'obtention de plants d'arbres

CONSIDÉRANT que chaque année, l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice nous invite à organiser une distribution de plants d'arbres fournis gratuitement au cours de l'évènement Mai, mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT que cette activité favorise le renouvellement de cette ressource qu'est la forêt;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-070: Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT que le chemin Joseph-Saint-Amant a besoin d'être améliorer pour assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ce chemin est sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le rechargement d'une partie du chemin Joseph-Saint-Amant et autorise Valérie Fiset, directrice générale et secrétaire trésorière à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-071: Demande d'aide financière Fonds du développement du territoire – stationnement multi-usage écologique

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un stationnement multi-usage écologique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds du développement du territoire de la MRC de Mékinac et autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-072: Demande d'aide financière de Femmes de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Femmes de Mékinac pour la journée conférence offerte à toutes les entreprises et organismes du territoire de Mékinac dans le but d'outiller les équipes de travail et chaque citoyen à développer des relations harmonieuses et des rapports bénéfiques au travail qui aura lieu le samedi 16 mai 2020 à la Salle des Aînés de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100$ à Femmes de Mékinac pour leur journée conférence du samedi 16 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-073: Demande de gratuité de la salle aubin pour le Concours de lipsync de l'école Masson

CONSIDÉRANT la tenue d'un concours de lipsync organisé pour les élèves l'école Masson le 1er mai 2020;

CONSIDÉRANT que cet événement est pour les enfants de la communauté et permet de ramasser des fonds pour les finissants et les activités de fin d'année

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle que prête gratuitement la salle Aubin le 1er mai 2020 pour la tenue du concours de lipsync de l'école Masson ainsi que pour leurs répétitions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-074: Offre de services de ADN Communication pour un système d'alertes

municipales

CONSIDÉRANT que selon le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre une municipalité locale doit être en mesure de diffuser à sa population de l'information visant la protection des personnes et des biens sur son territoire lors d'un sinistre majeur réel ou imminent.

CONSIDÉRANT que l'offre de services de ADN Communication pour un système d'alertes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de ADN Communication pour l'achat d'un système de communication au coût de 1 250$ plus taxes et la licence d'utilisation mensuelle au coût de 44,95$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-075: Demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière pour l'achat d'un radar pédagogique

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire faire l'acquisition d'un radar pédagogique pour effectuer de la sensibilisation auprès des utilisateurs des routes municipales;

CONSIDÉRANT que le Fonds de la sécurité routière pourrait octroyer une aide financière équivalent à 50% des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Fonds de la sécurité routière pour l'achat d'un radar pédagogique et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-076: Demande de passage piétonnier sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Lavoie – Propositions du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle avait demandé au Ministère des Transports qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour un passage piétonnier sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Lavoie par sa résolution 2018-06-201;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous propose deux solutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse les solutions proposées par le Ministère des Transports pour l'aménagement d'une traverse piétonnière sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Lavoie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-077: Demande de réduction de la vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord – Propositions du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle avait demandé au Ministère des Transports de réduire la vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord, suite à un accident mortel et car le restaurant désirait pouvoir accueillir les véhicules hors routes, par sa résolution 2018-09-280;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous propose de réduire la vitesse de 80 km/h à 70 km/h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition du Ministère des Transports de diminuer la limite de vitesse sur le chemin Saint-Pierre Nord de 80 à 70 km/h, conditionnellement à ce que cela permette aux véhicules hors-routes de circuler sur cette portion de route.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-078: Demande du Ministère des Transports d'installer une boucle de détection face à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports désire installer une boucle de détection face à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que cette boucle de détection permettrait au Ministère des Transports de recueillir des données sur la vitesse de la circulation et sur le type et le nombre de véhicules circulant sur la rue Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Ministère des Transports à installer une boucle de détection face à l'Hôtel de Ville afin de réaliser une étude sur la circulation à cet endroit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-079: Demande du conseil d'établissement de l'école Masson – mise en œuvre de mesures pour favoriser la sécurité aux passages piétonniers

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Masson de mettre en

œuvre des mesures favorisant la sécurité des écoliers aux passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que certaines demandes touchent la rue Saint-Jacques, laquelle est administrée par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a demandé l'autorisation d'installer une boucle de détection sur la rue Saint-Jacques qui permettra d'obtenir des données sur la circulation sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer des passages piétonniers sur la rue Saint-Jean, à l'intersections de la rue Saint-Jacques, devant le Pavillon Desjardins et à l'intersection de la rue Masson ainsi que sur la rue Lacordaire, à l'intersection de la rue Saint-Jacques, mais attendra le résultat de l'étude de la boucle de détection avant de procéder à des demandes auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-080: Collecte des ordures – offre à la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle concernant la collecte des ordures avec la Municipalité de Lac-aux-Sables vient à échéance le 31 décembre 2020 et que la Municipalité de Sainte-Thècle ne désirait pas renouveler l'entente pour une durée minimale de trois ans comme le stipulait l'entente;

CONSIDÉRANT l'arrivée de la collecte des matières organiques prévue à compter du 1er janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à la Municipalité de Lac-aux-Sables d'effectuer la collecte des ordures avec le camion actuel pour un an, soit pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, selon le même partage de coûts que l'entente actuelle et pourra prolonger le service pour une autre année, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur entente des deux municipalités, au plus tard le 30 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-081: Municipalité amie des enfants – demande du conseil d'établissement de l'école Masson

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Masson d'adhérer au programme Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT que la municipalité considère qu'elle met déjà en œuvre de nombreuses

mesures pour favoriser le bien-être des enfants sans avoir l'accréditation « Municipalité amie des enfants »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt d'une demande d'accréditation pour le programme « Municipalité amie des enfants » conditionnellement à ce que le dossier de candidature soit préparé par le conseil d'établissement de l'école Masson ou un groupe de citoyens intéressés par le dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-082: Demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise de monsieur Simon Lafrance pour l'houblonnière Lupulus;

CONSIDÉRANT que cette entreprise est déjà en opération depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que cette entreprise ne respecte pas les critères du programme, soit utiliser un local commercial vacant ou créer un emploi à temps plein autre que celui du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas d'aide financière à l'entreprise Houblonnière Lupulus, car celle-ci ne répond pas présentement aux critères du programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Madame Jocelyne Gervais demande combien il manque d'argent pour pouvoir compléter le projet du stationnement multi-usages écologique.
Monsieur Marcel Veillette demande si l'entreprise Interco a obtenu sa garantie d'approvisionnement en bois.
Madame Jocelyne Gervais demande en quoi consiste le nouveau règlement provincial sur les chiens.
Monsieur Danny Dionne demande si le conseil savait que le plancher de la benne du camion à ordures est fissuré.
Monsieur Yvon Goulet demande pourquoi les véhicules hors route ne peuvent se rendre au Restaurant Le Tournesol.
Madame Jocelyne Gervais demande si une demande a été faite dans le programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées et si un montant nous avait été accordé.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-03-083 : Les Incroyables Comestibles – Demande du comité Sainte-Thècle – village vert

CONSIDÉRANT la demande du comité Sainte-Thècle – village vert pour se joindre au mouvement Les Incroyables Comestibles;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint les valeurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un budget de 700$ pour l'installation de 4 bacs à légumes et fines herbes dans le cadre du mouvement Les Incroyables Comestibles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-084 : Fête Nationale

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire organiser des activités pour les familles dans le cadre de la Fête Nationale du Québec qui aura lieu le 24 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt par madame Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, d'une demande d'aide financière pour l'organisation d'activités familiales pour la Fête Nationale du 24 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-03-085 : Levée de la séance

À 20h54, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 avril 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset et Julie Veillette.

Rés. 2020-04-086 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-087 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

8. Adoption du règlement numéro 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

9. A) Rappel au travail des employés municipaux
   B) Embauche des étudiants pour l'été 2020

10. Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour la municipalité de Sainte-Thècle

11. Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
    A) De monsieur Alain Gervais
    B) De monsieur Dominic Cloutier

12. Congrès de l'ADMQ

13. La grande journée des petits entrepreneurs – rassemblement

14. Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville

15. Transport de bois – préoccupations municiales
    A) Chantier du Lac-du-Jésuite sud
    B) Chantier Bibouk
    C) Chantier Butterfly
    D) Chantier Pitt
    E) Chantier Selka

16. Annulation de mauvaises créances

17. Demande d'aide financière Société d'infrastructures de Mékinac

18. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

19. Demande d'aide diverses :

    A) Fondation du SSS de l'Énergie/aide financière
    B) Jacques Véronneau dentiste/annulation des loyers de mars et avril
    C) CIUSSS-MCQ – Programme PIED/utilisation gratuite de la salle Aubin

20. Suivi entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles

21. Ministère des Transports – travaux de remplacement de la structure P-11200

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles :

    A) Cession de terrain à monsieur Jacques Héroux
    B) Modification du taux décrété pour l'année 2020
    C) Mise à pied temporaire de madame Mélanie Prince, secrétaire

24. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-088 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance mars 2020

Gouvernement du Québec
Le gouvernement nous informe des mesures à prendre et une trousse d'information générales concernant le virus COVID-19.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie l'avis de conformité pour le lot 5 205 159.

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité pour le lot 4 758 291 et que celle –ci devra être réalisé avant l'extinction du droit acquis, selon les modalités prévues à l'article 102 de la Loi.

La CPTAQ nous informe que la rencontre pour le dossier 382367 est suspendu à cause du coronavirus.

La CPTAQ nous informe des droits reconnus pour le lot 4 757 460 et 4 758 099. En effet, toute construction ayant été construit avant 1988 par le même propriétaire sont conforme à la Loi.

La CPTAQ nous envoie un avis de conformité du dossier # 426560.

Commission de Toponymie du Québec
La Commission nous informe qu'elle officialise le nom de la rue chemin de l'Aqueduc. Anciennement Chemin du Ruisseau de l'Aqueduc.

Fédération Québécoise des Municipalités
La FQM demande au gouvernement fédérale des moyens pour protéger les résidents contre les inondations printanières et les changements climatiques ainsi qu'un Programme à long terme pour reconstruire le réseau de voirie locale.

Le 16 mars 2020, la FQM nous informe que le premier ministre a rappelé l'importance d'éviter tous les rassemblements non-nécessaire, de se tenir à plus d'un mètre de ses collègues en milieu de travail et de privilégier le télétravail pour tous ceux qui le peuvent. Nombre de cas 50 personnes infectées au Québec (3000 personnes sous investigation, 3000 personnes ayant reçu des résultats négatifs)

Le 22 mars 2020, la FQM nous informe que le premier ministre a annoncé l'intensification des mesures face au coronavirus. À compter de minuit ce soir jusqu'au 1er mai 2020, tous les écoles, centres d'achats, salon de coiffure et esthétique seront fermés sauf les magasins alimentaire et ceux qui ont une porte vers l'extérieur, les pharmacies et les SAQ.

Le 24 mars 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée concentrant le covid-19. Aujourd'hui nous comptons 1013 cas de personnes infectées au Québec, 67 personnes hospitalisées, 31 aux soins intensif, 4 décès tous de la même résidence pour ainés. (2500 personnes sous investigation, 12200 personnes ayant reçu des résultats négatifs.

Le 25 mars 2020, La FQM nous envoie le bilan de la journée concernant le covid-19. Aujourd'hui nous comptons 1339 cas de personnes infectées au Québec, 78 personnes hospitalisées, 35 aux soins intensifs, 6 décès (3000 personnes sous investigation, 26 600 personnes ayant reçu des résultats négatifs). De plus, la FQM nous informe qu'il importe de noter que la décision de désigner un acte comme prioritaire se prend à la majorité des tiers des voix des membres du conseil, présent ou non étant donné que la prochaine réunion sera à huis clos.

Le 26 mars 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée 1629 cas de personnes infectées au Québec, 106 personnes hospitalisées dont 43 personnes aux soins intensifs, 8 décès (2600 personnes sous investigations, 31 800 personnes ayant reçu un résultat négatif.

Le 30 mars 2020, LA FQM nous envoie le bilan de la journée. 3430 cas de personnes infectées au Québec, 235 personnes hospitalisées, 78 personnes aux soins intensifs et 25 décès. De plus, la FQM nous informe que le premier ministre bonifiera la subvention salariale pour les entreprises ayant subi une réduction de revenus supérieure à 30%. Le nombre d'employés ne déterminant pas l'accessibilité au programme. Les organismes à but non lucratif, les organismes de bienveillance et les entreprises de toutes tailles sont admissible.

Le 1 avril 2020, La FQM nous envoie le bilan de la journée. 4611 cas de personne infectées au Québec, 307 personnes hospitalisées, 82 personnes aux soins intensifs et de 33 décès. De plus, la FQM nous informe des modifications du taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes. Celle-ci nous informe que nous devons procéder à l'adoption d'une résolution pour la modification du taux applicable sur les arrérages de taxes.

Mini-Scribe (ADMQ)
Le Mini-Scribe nous rappel des nouvelles normes à respecter concernant le règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. De plus il nous rappelle l'importance de manière périodique de réviser le règlement municipal afin de s'assurer que les fonctionnaires qui en pratique, émettent des constats d'infractions, sont réellement autorisé à le faire.

MRC Mékinac
La MRC nous envoie un livret sur la politique familiale de Mékinac.

P St-Arnaud
Monsieur St-Arnaud nous informe sur la clinique de stérilisation ciblée ponctuelle de la SPA Mauricie.

Régie des gestions des matières résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous envoie l'indicateur de gestions 2019 pour le nombre de tonnes métriques de matières recyclables recueillies. Pour notre municipalité 224 tonnes métriques de la collecte sélective ont été recueillis.

Rés. 2020-04-089 : Dépôt de la correspondance de mars 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poison et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-090 : Approbation des comptes de mars 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars au montant de 258 542,13 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Roxanne Monfette demande si des mesures seront prises par la municipalité pour aider les entreprises pendant la période de pandémie de COVID-19.

Rés. 2020-04-091 : Adoption du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reprendra le processus de demande d'approbation référendaire du règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout d'usage à la zone 96Rc lorsque la fin de l'état d'urgence sanitaire sera décrété par le gouvernement provincial, puisque la tenue de tout processus référendaire est interdite pendant cette période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-092 : Adoption du règlement 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 372-2020 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-093: Rappel au travail des employés aux travaux publics

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail Normand Boutet, préposés aux travaux publics, pour le 20 avril 2020 et autorise l'embauche de Michel Genois, préposé aux travaux publics et aux conteneurs du garage municipal, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-094 : Embauche des étudiants pour l'été 2020

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont quatre animateurs pour les parcs et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que les plusieurs étudiants ont postulé sur les emplois qu'ils occupaient en 2019 et qu'ils ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas eu aucune candidature pour l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne l'embauche des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Frédérique Bacon, coordonnatrice/animatrice, son salaire horaire sera de 14,10 $, elle débutera son travail le 15 juin 2020 pour 8 semaines à raison de 35 heures/semaine. Pour, Olivier Piché et Maélie Bacon, animateurs (trices), le salaire horaire sera de 13,10$, ils débuteront leur travail le 22 juin 2020 pour 7 semaines à raison d'environ 30 heures/semaine. Les formations préalables à l'emploi seront rémunérées aux mêmes taux.

Entretien des parcs : Le conseil prolonge l'ouverture du poste.

Le tout conditionnellement à ce que la pandémie de COVID-19 permette la tenue d'un camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-095 : Soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à lnternet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que plusieurs communautés de la MRC de Mékinac, dont celle de Sainte-Thècle, n'ont pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que Ie Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tousles ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que Ie Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en

rendant admissibles au financement les hexagones où **aucun ménage** n’est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Sainte-Thècle ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l’entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

ATTENDU que les représentants de la municipalité de Sainte-Thècle comprennent que certains secteurs non-admissibles à ce programme de financement seront toujours sans couverture sans-fil adéquat et qu’un programme de financement spécifique devra être développé par les gouvernements fédéral et provincial pour combler ce manque de couverture;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la municipalité de Sainte-Thècle pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l’occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle :

Signifie officiellement qu’elle appuie le dépôt effectué par l’entreprise TELUS afin d’assurer le déploiement d’infrastructures mobiles pour les communautés de Notre-Dame-du Montauban et de Ste-Thècle dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Thècle, avec la MRC de Mékinac, poursuive ses efforts de collaboration avec les télécommunicateurs ainsi qu’avec les ministères de l’Environnement et de l’Innovation ainsi que le ministère de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie afin de définir un programme de support gouvernemental pour les projets de desserte mobile qui ne correspondent pas aux critères du Fonds pour la Large bande du CRTC.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- Monsieur Navdeep Singh Bains, ministre de l’Innovation, des Sciences et de l’Industrie;
- Monsieur François-Philippe Champagne, ministre des Affaires étrangères et député de de Saint-Maurice-Champlain;
- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l’Économie et de l’Innovation;
- Monsieur Gilles Bélanger, député de la circonscription d’Orford, adjoint parlementaire du ministre de l’Économie et de l’Innovation (volets économie et Internet haute vitesse);

- Madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;
- Fédération Québécoise des municipalités (FQM);
- Monsieur Vincent Gagné, responsable des relations gouvernementales et affaires publiques, TELUS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-096 : Demande d'appui à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Alain Gervais

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Gervais désire vendre les lots 5 205 182, 5 205 183, 4 757 731 et une partie du lot 4 757 474 et conserver les lots 4 757 232 et une partie du lot 4 757 474 pour des fins autres qu'agricole;

CONSIDÉRANT que les lots à vendre conserveront leur usage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Alain Gervais auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner le lot 4 757 474 afin d'en conserver une partie, conserver le lot 4 757 232 et vendre les lots 5 205 182, 5 205 183, 4 757 731 et une partie du lot 4 757 474 pour un usage agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-097 : Demande d'appui à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Dominic Cloutier

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Cloutier désire acquérir les lots 4 758 178, 4 758 179 et 4 758 180 appartenant à monsieur Michel Proteau pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que les lots à vendre conserveront leur usage agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de monsieur Dominic Cloutier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin de pouvoir aliéner les lots les lots 4 758 178, 4 758 179 et 4 758 180 afin de les acquérir de monsieur Michel Proteau pour un usage

agricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

ADMQ congrès 2020

Annulé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-098: Grande journée des petits entrepreneurs

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'organisera pas de rassemblement cette année pour La grande journée des petits entrepreneurs considérant la pandémie actuelle de COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Location d'une toilette mobile

Reporté.

Rés. 2020-04-099: Transport de bois – préoccupations municipales

CONSIDÉRANT que les entreprises forestières récolteront du bois sur les terres du domaine de l'état, au sud, au nord et à l'est du Lac-du-Jésuite :

CONSIDÉRANT qu'il transitera sur le chemin Joseph-Saint-Amant, Canton de Le-Jeune et Lac-du-Jésuite, entretenus par la municipalité, ce qui occasionnera des inconvénients aux usagers de ces chemins;

CONSIDÉRANT le surcroît d'entretien qu'entraînera une telle circulation de véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'a pas de préoccupations face aux chantiers Butterfly et Grandbois, mais fait part des préoccupations suivantes au Coordonnateur Planification et Opération Forestières, monsieur Jean-Louis Martel, concernant les chantiers Lac-du-Jésuite Sud, Bibouk, Pitt et Selka :

- Transport idéalement effectué en hiver pour minimiser l'impact sur la structure du chemin;
- Assurance de la sécurité des usagers;
- Utilisation des abrasifs suivants : sable sur la partie asphalté et pierre concassée sur sa partie en gravier;

- Installation d'affiche informant du transport de bois et de la fréquence radio FM;
- Conservation du chemin en bon état pour la circulation;
- Réparation de ce chemin au besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-100 : Annulation de mauvaises créances

CONSIDÉRANT que les matricules D6051, D6068 et D6086 possède des comptes divers impayés et que la municipalité ne sera pas en mesure de recouvrir ses comptes, car les personnes sont soit parties sans laisser d'adresse ou décédées;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle annule les créances diverses des matricules D6051, D6068 et D6086 puisque les personnes sont soit parties sans laisser d'adresses ou décédées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-101 : Demande d'aide financière de la Société d'infrastructures de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Société d'infrastructures de Mékinac désire construire une nouvelle bâtisse sur le parc industriel situé au 41, rue Groleau;

CONSIDÉRANT que celle-ci nous demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière à la Société d'infrastructures de Mékinac pour la construction d'une nouvelle bâtisse sur le parc industriel situé au 41, rue Groleau, équivalente à la taxe foncière générale et ce, pour une durée maximale de 10 ans ou jusqu'à la vente de la bâtisse par la Société d'infrastructures de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-102 : Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que l'entente avec la Croix-Rouge est terminée et qu'il est important de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2020, 2021

et 2022.

- Autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-103 : Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50,00 $ à la Fondation de la SSSS de l'Énergie pour leur campagne de financement afin d'amasser l'argent nécessaire pour rénover les unités d'hospitalisation du 4e, 5e et 6e étage de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-104 : Jacques Véronneau dentiste/annulation des loyers de mars et avril

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jacques Véronneau, dentiste qui loue un local au 250, rue Saint-Gabriel, pour l'annulation des loyers de mars et avril puisque son bureau ne peut être ouvert que pour les urgences pendant la pandémie, ce qui diminue grandement son chiffre d'affaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité loue également un local aux denturologistes Dignard et Ste-Croix au 250, rue Saint-Gabriel, et qu'eux aussi sont touchés par cette pandémie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle réduise le loyer de 50% pour le mois de mars et ne charge aucun loyer pour le mois d'avril aux locataires du 250, rue Saint-Gabriel, afin de les aider pendant la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-105 : Demande de gratuité de la salle Aubin/CIUSSS-MCQ pour le programme PIED

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du CIUSSS-MCQ pour le programme PIED qui offre un programme d'exercices qui se veut un outil de prévention pour réduire les risques de chutes et pour améliorer l'équilibre et la force des jambes des personnes à risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au CIUSSS-MCQ pour le programme PIED pour la session d'automne, puisque la session du printemps ne peut avoir lieu à cause de la pandémie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mesdames les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson se retirent de la discussion, car elles ont des intérêts pécuniaires dans le prochain point.

Rés. 2020-04-106 : Suivi entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'offre faite par la Municipalité de Sainte-Thècle à la Municipalité de Lac-aux-Sables par la résolution 2020-03-080 prise le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables demande une rencontre pour discuter du renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'offre de la Municipalité de Sainte-Thècle est finale et que le conseil municipal ne désire pas négocier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trude-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse de rencontrer la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant l'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles et réitère son offre finale telle que proposée par la résolution 2020-03-080 prise le 2 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mesdames les conseillères Julie Bertrand et Caroline Poisson reprennent leur siège.

Rés. 2020-04-107 : Ministère des Transports du Québec – travaux de remplacement de la structure P-11200

CONSIDÉRANT que la structure P-11200 située sur le Chemin St-Alphonse dans la municipalité de Lac-aux-Sables présente des défauts, et que le Ministère des Transports (MTQ) souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre le Ministère et les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle a eu lieu le 3 mars 2020 dans le but de les informer de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que le pont demeure fermé pendant les travaux, d'une durée approximative de 24 semaines;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le ministère a informé les municipalités que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 8.0m (deux voies de circulation de 3.0m avec deux accotements de 1.0m protéger par un dispositif pour protéger les cyclistes)

et qu'une limitation de la vitesse affichée sera requise puisque le profil sera amélioré sans le mettre aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-11200 tel que présenté à la réunion du 3 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-04-108 : Cession de terrain à monsieur Jacques Héroux

CONSIDÉRANT que suite à la rénovation cadastrale, la galerie avant du 300, chemin du Lac-du-Jésuite se situe dans le chemin du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que cette situation doit être régularisée;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été proposé à la municipalité par Claude Lahaie, arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de céder une parcelle de terrain à monsieur Jacques Héroux, du 300, chemin du Lac-du-Jésuite, conditionnellement à ce que les frais d'arpentage, de notaire et de permis de lotissement soient assumés par le cessionnaire et autorise Alain Vallée, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer le contrat de cession de terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-109 : Modification du taux d'intérêt décrété pour l'année 2020

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec par le décret n° 177- 2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la pandémie de coronavirus a causé la perte d'emplois de nombreuses personnes et qu'un allègement fiscal soulagerait les citoyens et les entreprises de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement de taxation, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que :

- les taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 370-2020 adopté par la résolution numéro 2020-01-007 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » uniquement pour les créances venant à échéance après la date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire et ce jusqu'au 8 septembre 2020;
- si l'état d'urgence sanitaire est toujours actif en date du 8 septembre 2020, la période de suspension des taux d'intérêt et de pénalité sera révisée;
- la présente résolution a effet depuis le 13 mars 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-110 : Mise à pied temporaire de madame Mélanie Prince, secrétaire

CONSIDÉRANT que le bureau municipal est fermé à la population selon les recommandations gouvernementales pendant la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que cela entraine une baisse importante du travail;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui permet de mettre à pied temporairement des employés sans devoir respecter les délais prévus à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette à pied temporairement madame Mélanie Prince, secrétaire, à compter du vendredi 10 avril à 16h, vu la baisse importante de travail en raison de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-04-111 : Levée de la séance

À 21h03, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mai 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-05-112 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-113 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du

jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 373-2020 modifiant le règlement numéro 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

8. Nomination du maire suppléant

9. Soumission pour l'émission de billets pour les règlements d'emprunts 292-2012, 318-2014, 347-2017 et 365-2019 pour un montant de 730 300$

10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 730 300$ qui sera réalisé le 12 mai 2020

11. Les Entreprises St-Ubald Inc. demande de transférer le contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.

12. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité et lors des évènements spéciaux, patrouille pour l'été.

13. Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

14. Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville

15. Demande d'aide financière pour démarrage d'entreprise

16. Demande de réduire les heures de formation nécessaires pour la formation de Pompier 1

17. Changement de mutuelle de prévention

18. Demande de Olivier Myre pour le 300, rue Masson

19. Programme de recrutement 2020 – Régie des incendies du Centre-Mékinac

20. Travaux d'entretien branche 2 du cours d'eau Francoeur

21. Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/don

22. Période de questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles :

A) Vente par soumissions du réservoir d'essence

24. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-05-114 :</u> <u>Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2020</u>

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance avril 2020

Fédération Québécoise des Municipalités

Le 1er avril, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 4 611 cas de personnes infectées au Québec, 307 personnes hospitalisées, 82 personnes aux soins intensifs et 33 décès. Elle nous informe du report de la date de dépôt des demandes d'aide financière 2020-2021 pour le programme d'aide à la voirie locale.

Le 2 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 5 518 cas de personnes infectées au Québec, 365 personnes hospitalisées, 96 personnes aux soins intensifs et de 36 décès. De plus, la FQM nous informe sur les subventions salariales de 75% que les PME pourront demander et rejette l'idée de réviser les valeurs foncières de certaines propriétés en raison des impacts de la CIVID-19.

Le 3 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 6 101 cas de personnes infectées au Québec, 429 personnes hospitalisées, 122 personnes aux soins intensifs et 61 décès. Elle nous invite à contacter notre député fédéral concernant l'admissibilité des élus et des pompiers à la PCU.

Le 5 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 7 944 cas de personnes infectées au Québec, 525 personnes hospitalisées, 154 personnes aux soins intensifs et 94 décès. Elle nous informe de la prestation de 100$ additionnel pour les salariés à faible revenu travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les services essentiels.

Le 6 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 8 580 cas de personnes infectées au Québec, 633 personnes hospitalisées, 164 personnes aux soins intensifs et 121 décès. Elle nous informe des questions et réponses de Recyc-Québec concernant les centres de tri.

Le 7 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 9 340 cas de personnes infectées au Québec, 583 personnes hospitalisées, 164 personnes aux soins intensifs et 150 décès. Elle nous informe que les principes des conventions collectives doivent être respectés à moins de cas de force majeure.

Le 8 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 10 031 cas de personnes infectées au Québec, 632 personnes hospitalisées, 181 personnes aux soins intensifs et 175 décès. Elle nous informe des mesures additionnelles de confinement pour interdire les accès non essentiels à certaines régions.

Le 9 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 10 912 cas de personnes infectées au Québec, 679 personnes hospitalisées, 196 personnes aux soins intensifs et 216 décès. Elle nous de la demande de report des dates de paiement des services de la Sûreté du Québec à septembre et décembre.

Le 14 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 14 248 cas de personnes infectées au Québec, 936 personnes hospitalisées, 230 personnes aux soins intensifs et 435 décès. Elle nous informe de l'élargissement de la liste des activités prioritaires aux services paysagers, miniers, de la construction résidentielle et du transport.

Le 15 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 14 860 cas de personnes infectées au Québec, 984 personnes hospitalisées, 218 personnes aux soins intensifs et 487 décès. Elle nous informe de la hausse du salaire minimum au 1er mai à 13,10$ de l'heure.

Le 16 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 15 857 cas de personnes infectées au Québec, 1 018 personnes hospitalisées, 209 personnes aux soins intensifs et 630 décès. Elle nous informe de l'aide d'urgence de 20M$ pour les organismes communautaires.

Le 17 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 16 798 cas de personnes infectées au Québec, 1 016 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et 688 décès. Elle nous informe des instructions aux organismes municipaux lors d'un appel d'offres public ou d'un appel d'offres sur invitation.

Le 20 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 19 319 cas de personnes infectées au Québec, 1 169 personnes hospitalisées, 198 personnes aux soins intensifs et 939 décès. Elle nous informe des directives à respecter pour les propriétaires de baux de villégiature et les utilisateurs du territoire public.

Le 21 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 20 126 cas de personnes infectées au Québec, 1 224 personnes hospitalisées, 201 personnes aux soins intensifs et 1 041 décès. Elle nous informe du pouvoir de la municipalité d'ouvrir ou non ses descentes à bateaux et nous informe des recommandations pour une ouverture sécuritaire des jardins communautaires.

Le 22 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 20 965 cas de personnes infectées au Québec, 1 278 personnes hospitalisées, 199 personnes aux soins intensifs et 1 134 décès. Elle nous informe de la mise à jour des services de gestion des matières résiduelles essentiels.

Le 23 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 21 838 cas de personnes infectées au Québec, 1 411 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et 1 243 décès. Elle nous informe que des discussions ont lieu concernant les camps de jour et des informations seraient disponibles sous peu.

Le 24 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 22 616 cas de personnes infectées au Québec, 1 460 personnes hospitalisées, 227 personnes aux soins intensifs et 1 340 décès. Elle nous informe que de l'annulation de la Fête de la pêche et des activités du Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et cours d'eau.

Le 27 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 24 982 cas de personnes infectées au Québec, 1 541 personnes hospitalisées, 210 personnes aux soins intensifs et 1 599 décès. Elle nous informe du plan de réouverture progressive des établissements scolaires et des services de garde à compter du 11 mai 2020.
Le 28 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 25 757 cas de personnes infectées au Québec, 1 625 personnes hospitalisées, 217 personnes aux soins intensifs et 1 682 décès. Elle nous informe du plan de réouverture progressive des entreprises en mai.

Le 29 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 26 594 cas de personnes infectées au Québec, 1 648 personnes hospitalisées, 222 personnes aux soins intensifs et 1 761 décès. Elle nous informe de la réouverture graduelle des régions.

Le 30 avril 2020, la FQM nous envoie le bilan de la journée. 27 538 cas de personnes infectées au Québec, 1 684 personnes hospitalisées, 214 personnes aux soins intensifs et 1 859 décès. Elle indique que le MTQ invite les municipalités gestionnaires de voies cyclables à les maintenir en opération pendant la pandémie.

Association des directeurs municipaux du Québec

L'ADMQ nous informe du nouvel arrêté ministériel qui oblige les municipalités à rendre publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Le Mini-Scribe de mai 2020 nous informe du rapport financier qui doit normalement être produit au plus tard le 15 mai 2020 ainsi que de certaines informations

essentielles qui doivent être publiées dans celui-ci. Toutefois, les municipalités disposeront d'un délai de 64 jours à compter de la fin de la période d'état d'urgence sanitaire pour faire parvenir le rapport.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous informe d'une erreur dans les lots inscrits sur la résolution municipale concernant le dossier de monsieur Alain Gervais et nous demande une résolution corrigée.

La CPTAQ nous informe qu'une rencontre publique est prévue dans le dossier de monsieur Alain Cloutier, mais que celle-ci ne peut être tenue à cause de la pandémie et offre la possibilité de renoncer à une demande de rencontre.

Grano-Vrac et délices

Réception d'un communiqué de presse nous informant de sa campagne de socio-financement pour l'achat d'un camion réfrigéré dans le but de poursuivre à long terme le service de livraison dans plusieurs municipalités.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac nous transmet un communiqué traitant des mesures d'allégement directes aux entreprises et aux entrepreneurs.

Rés. 2020-05-115 : Dépôt de la correspondance d'avril 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-116 : Approbation des comptes d'avril 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril au montant de 278 008,03 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 373-2020 : règlement modifiant le règlement 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 373-2020 modifiant le règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec et dépose le projet de règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-117 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est

résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Julie Bertrand, conseillère au siège numéro 3,

a) mairesse suppléante pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-118 : Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 mai 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 mai 2020
Montant :	730 300 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 mai 2020, au montant de 730 300 $*;*

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 300 $	1,25000 %	2021
34 200 $	1,40000 %	2022
35 000 $	1,50000 %	2023
35 900 $	1,60000 %	2024
591 900 $	1,70000 %	2025

Prix : 98,28400 Coût réel : 2,07782 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 300 $	2,15000 %	2021
34 200 $	2,15000 %	2022
35 000 $	2,15000 %	2023
35 900 $	2,15000 %	2024
591 900 $	2,15000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,15000 %

3 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

33 300 $	2,21000 %	2021
34 200 $	2,21000 %	2022
35 000 $	2,21000 %	2023
35 900 $	2,21000 %	2024
591 900 $	2,21000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 mai 2020 au montant de 730 300 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,28400 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-119 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 730 300$ qui sera réalisé le 12 mai 2020.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 730 300 $ qui sera réalisé le 12 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	**Pour un montant de $**
318-2014	21 300 $
292-2012	148 800 $
292-2012	148 300 $
365-2019	76 887 $
365-2019	58 278 $
347-2017	145 830 $
347-2017	130 905 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés

par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 mai 2020;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	**33 300 $**	
2022.	**34 200 $**	
2023.	**35 000 $**	
2024.	**35 900 $**	
2025.	**37 000 $**	**(à payer en 2025)**
2025.	**554 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 318-2014, 292-2012, 365-2019 et 347-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-120 : Les Entreprises St-Ubald inc. demande de transférer le contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.

CONSIDÉRANT que Les Entreprises St-Ubald inc. nous demande de transférer son contrat de déneigement des chemins à ESU Inc.;

CONSIDÉRANT que ESU Inc. s'engage à respecter les clauses du contrat de déneigement des chemins qui a été accordé à Michel Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le transfert du contrat de déneigement des chemins ESU Inc. aux mêmes conditions qu'à Les Entreprises St-Ubald inc conditionnellement à ce qu'une garantie d'exécution soit fournie pour la durée restante du contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

Reporté.

Rés. 2020-05-121 : Prix pour la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la levée de 6 conteneurs de

matières résiduelles pour un montant de 259,86 $ plus taxes par levée et pour un montant de 144,77 $ plus taxes lorsque le camping sera fermé et ce pour la période allant du 7 mai 2020 au 6 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-122: Location d'une toilette mobile

CONSIDÉRANT que Buromobil St-Maurice Inc. nous offre la location d'une toilette portative avec lavabo :

CONSIDÉRANT que depuis les deux dernières années, l'installation d'une toilette portative près du bureau municipal a été grandement apprécié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue une toilette portative avec lavabo, distributeur de savon à main et papier à main pour une montant de 170.00 $ par mois plus 80.00 $ de transport (aller et retour) plus les taxes applicables de Buromobil St-Maurice Inc. pour la période du 15 mai au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-123: Demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Miel & Forêts SENC pour le démarrage d'entreprise;

CONSIDÉRANT que cette entreprise ne respecte pas les critères du programme, soit utiliser un local commercial vacant ou créer un emploi à temps plein autre que celui du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne verse pas d'aide financière à l'entreprise Miel & Forêts SENC, car celle-ci ne répond pas présentement aux critères du programme, mais l'invite à redéposer une demande lorsqu'au moins un des critères sera respecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-124 : Demande de réduire les heures de formation nécessaires pour la formation de Pompier 1

CONSIDÉRANT le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient de l'importance d'avoir une formation complète correspondant aux tâches à être effectuées par les pompiers municipaux;

CONSIDÉRANT que la formation est un gage de sécurité pour tous les pompiers;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures de formation exigé peut être un obstacle pour des candidats potentiels;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de recruter des pompiers à temps partiel pour les services de sécurité incendie du Québec;

CONSIDÉRANT que certaines spécialités tel opérateur d'autopompe sont parties intégrantes des fonctions de base en intervention incendie mais ne se retrouvent pas dans la formation de base;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il faudrait faciliter

l'obtention du diplôme de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande aux députés d'intervenir auprès du Ministère de la sécurité publique et autres ministères concernés afin de revoir le programme de formation de Pompier 1 afin de faciliter le recrutement des pompiers à temps partiel pour les services incendies municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-125 : Changement de mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT l'offre de Novo SST pour adhérer à leur mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se disent satisfaits des résultats et services actuels de notre mutuelle de prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Novo SST pour adhérer à leur mutuelle de prévention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-126 : Demande de Olivier Myre pour le 300, rue Masson

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Olivier Myre, propriétaire du 300, rue Masson, qui désire effectuer un aménagement paysager et installer une allée de pavés dans l'emprise de la rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT qu'un plan de l'aménagement a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'aménagement ne nuira pas aux activités de déneigement de la municipalité;

EN CONSÉQUENECE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise monsieur Olivier Myre, propriétaire du 300, rue Masson, à procéder à l'installation d'une allée en pavés dans l'emprise de la rue Saint-Jean, entre le bordure de rue et son terrain, conditionnellement à ce que la municipalité ne puisse être tenue responsable de tout bris ou dommage causés à l'aménagement par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-127 : Programme de recrutement 2020 – Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que la Régie des incendies a de la difficulté à recruter de nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT le Programme de recrutement 2020 proposé par la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

CONSIDÉRANT que ce programme entrainera des frais pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Programme de recrutement 2020 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac et accepte d'assumer les frais découlant de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-128 : Travaux d'entretien du cours d'eau Francoeur

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Francoeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Francis Tessier pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Francoeur ;
- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;
- demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac
- autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-129 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 $ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

- Remet ce montant de 25 000 $ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions
Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-05-130 : Mise en vente d'un réservoir à essence avec pompe

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un réservoir à essence avec pompe usagé qu'elle désire vendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mette en vente le réservoir à essence avec pompe usagé au plus offrant sur Lespac.com et sur Marketplace et recevra les offres par courriel jusqu'au vendredi 22 mai à 11 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-131 : Levée de la séance

À 20h27, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 mai 2020, à 18 heures 45 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2020-05-132 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen

permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT que des points additionnels à discuter ont prolongé le caucus jusqu'à 18h56 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation pour débuter la réunion plus tard et ajouter des points à l'ordre du jour

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 18h56 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Priorisation des services essentiels

2. Ajustement des loyers au 250, rue Saint-Gabriel pour le mois de mai

3. Remplacement du terminal Interac au bureau municipal

4. Questions de l'assistance

5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-133 : Priorisation des services essentiels

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement au Québec et de l'état d'urgence sanitaire qui est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT le déconfinement graduel qui s'échelonnera sur une période encore inconnue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit indiquer les services qu'elle considère comme essentiels;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle priorise les services essentiels suivants avec application des mesures du Guide de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19 produit par la CNESST :

Collecte des matières résiduelles et recyclables (en tout temps)
Approvisionnement en eau potable (en tout temps)
Traitement des eaux usées (en tout temps)
Voirie (en tout temps)
Administration (télétravail permis depuis le 6 avril en alternance parmi les cadres, retour au bureau à temps plein à compter du 11 mai 2020)
Urbanisme (en poste, mais communication par courriel et téléphone seulement)
Écocentre (ouvert depuis le 24 avril 2020)
Réception du bureau municipal (ouvert depuis le 11 mai 2020)
Brigadier scolaire (en poste depuis le 11 mai 2020)
Jardins communautaires (ouverts depuis le 11 mai 2020)
Débarcadères (ouverts depuis le 11 mai 2020)
Camp de jour (ouvert à partir du 22 juin 2020)

et les services suivants demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre :

Parcs, infrastructures de loisirs et espaces verts
Bibliothèque municipale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-134 : Ajustement des loyers au 250, rue Saint-Gabriel pour mai

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-104 diminuant de 50% les loyers de mars et annulant les loyers d'avril pour Jacques Véronneau, dentiste, et Dignard et Ste-Croix, denturologistes, locataires au 250, rue Saint-Gabriel, à cause de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que la pandémie se poursuit en mai et que le gouvernement oblige leur fermeture jusqu'au

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle réduise le loyer de 50% pour le mois de mai proportionnellement au nombre de jours d'ouverture permise par le gouvernement aux locataires du 250, rue Saint-Gabriel, afin de les aider pendant la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-05-134 : Remplacement du terminal Interac au bureau municipal

CONSIDÉRANT que le terminal actuel du bureau municipal ne permet pas le paiement par Paypass;

CONSIDÉRANT que la pandémie se poursuit et qu'un terminal Paypass permettrait de diminuer les contacts et ainsi limiter la propagation du COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale madame Valérie Fiset à procéder à l'acquisition d'un nouveau terminal Interac permettant le paiement par Paypass.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Rés. 2020-05-135 : Levée de la séance

À 19h00, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1er juin 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-06-136 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état

d’urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu’au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d’un organe délibérant, puisse se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-137 : Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l’ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l’assistance

7. Adoption du rapport financier et rapport de l’auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2019

8. PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2

9. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019

10. Adoption du règlement 373-2020 modifiant le règlement numéro 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

11. A) MTQ/travaux à effectuer sur les ponts
    B) MTQ/demande d'aide financière AIRRL
    C) MTQ/demande d'aide financière PPA-CE

12. Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

13. Travaux d'entretien du cours d'eau Piché

14. Vente du réservoir d'essence

15. Remboursement de taxes matricule 8181-45-8823

16. Désignation d'une personne pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac

17. Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

18. Modification de l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

19. Installation d'une clôture sur le lot 4 758 106

20. A) Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux
    B) Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite

21. Vacances des employés

22. Achat de calendriers historiques 2021 d'Appartenance Mauricie

23. Période de questions

24. Affaires nouvelles :

25. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-138 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 avec la modification proposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance mai 2020

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
Le MAMH nous informe que notre programme réfection et construction des infrastructures municipales (construction d'un nouveau garage municipal) n'est pas actuellement retenu pour l'obtention d'une aide financière. Si des nouveaux renseignements pouvant apporter une bonification à cette demande, nous avons jusqu'au 13 juillet pour les transmettre.

Gouvernement du Québec
Le ministère annonce un nouveau plan Québécois des Infrastructures 2020-2030. Un investissement allant jusqu'à 13.9 milliards de dollars, plutôt que les 11 millions initialement prévus. Ces investissements serviront à la réalisation de plusieurs projets d'infrastructures principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routiers et collectifs.

Le ministère nous sensibilise sur la journée de l'homophobie le 17 mai. Cet événement sensibilise la société québécoise aux préjugés et discriminations vécus par les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenre et queers.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe que le dossier 427740 a été suspendu puisque des documents requis sont manquants.

Curriculum Vitae
Mme Rapahelle Bergeron de Sainte-Thècle, nous offre ses services comme préposé au parc pour l'été 2020.
Monsieur David Lachapelle de Nicolet (conjointe de Sainte-Thècle), nous offre ses services comme préposé au parc pour l'été 2020.

Association des Directeurs Municipaux du Québec
L'ADMQ nous informe de l'annulation des salles du congrès de L'ADMQ qui sera remplacé par une grande webdiffusion gestion municipale.

Association Forestière Vallée du Saint-Maurice
AFVSP nous envoie l'Échos de la Forêt dans lequel on parle de l'école forestière de l'Académie les Estacades, des nouveautés forestières et du concours de photo de l'AFVSM.

Fédération Québécoise des Municipalités (information COVID-19)

1er mai, mise à jour du mois d'avril. 163 décès survenus au cours du mois. Nous sommes donc rendus à 2022 décès depuis le début de la pandémie. Le Dr Arruda indique qu'il va augmenter les tests de dépistage à 14 000 afin de diminuer la propagation du virus.

4 mai, 32 623 cas de personnes infestées au Québec, 1772 personne hospitalisées, 218 personnes aux soins intensifs et 2280 décès. De plus il annonce le report des commerces à Montréal prévu le 11 et 18 mai.

6 mai, 34 327 cas de personnes infectées au Québec, 1 840 personnes hospitalisées, 213 personnes aux soins intensifs et de 2 510 décès. L'annonce de la journée la mise en place d'un plan d'action de 31 million $ pour la santé mentale.

8 mai, 36 150 cas de personnes infectées au Québec, 1 827 personnes hospitalisées, 207 personnes aux soins intensifs et 2 725 décès. L'annonce du jour, les proches aidants n'auront plus à passer de test de dépistage afin de se rendre dans les CHSLD.

11 mai, 38 469 cas de personnes infectées au Québec, 1 838 personnes hospitalisées, 193 personnes aux soins intensifs, 3013 décès et de 9 700 personnes guéries. 82 des 85 nouveaux décès étaient survenus à Montréal.

13 mai, 39 931 cas de personnes infectées au Québec, 1 876 personnes hospitalisées, 194 personnes aux soins intensifs et de 3 220 décès. L'annonce du jour la mise en berne du drapeau de l'Assemblée nationale en hommage à toutes les victimes de la COVID-19.

15 mai, 41 240 cas de personnes infectées au Québec, 1 822 personnes sont hospitalisées, 191 personnes sont aux soins intensifs et 3 401 personnes sont décédés. Le premier ministre mentionne l'importance de porter un masque et indique qu'il testait systématiquement tous les employés des CHSLD privé et publics, même ceux asymptomatique.

19 mai, 44 197 cas de personnes infectées au Québec, 1 784 personnes sont hospitalisées, 180 personnes aux soins intensifs et 3 647 personnes sont malheureusement décédées. La nouvelle du jour, la réouverture graduelle de la grande région de Montréal.

20 mai, 44 775 cas de personnes infectées au Québec, 1 516 personnes sont hospitalisées, 183 personnes aux soins intensifs et 3 718 personnes sont malheureusement décédées. L'annonce de la journée dès vendredi 22 mai il sera possible de faire des rassemblements extérieurs restreints avec certaines conditions.

21 mai, 45 495 cas de personnes infectées au Québec, 1 504 personnes sont hospitalisées, 176 personnes sont aux soins intensifs et 3 800 personnes sont malheureusement décédées.

22 mai, 46 141 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 479 personnes sont hospitalisées, 171 personnes sont aux soins intensifs et 3 865 personnes sont malheureusement décédées. L'annonce de la journée, la réouverture des institutions muséales, des bibliothèques et des ciné-parc, reprise des activités pour les studios d'enregistrements musicaux et sonores et les captations de spectacle.

25 mai, 47 987 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 425 personnes hospitalisées, 179 personnes aux soins intensifs et 4 069 personnes sont malheureusement décédées. L'annonce de la journée, l'ouverture des pratiques du VTT et du Motocross autorisée.

27 mai, 49 139 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 378 personnes sont hospitalisées, 184 personnes sont aux soins intensifs et 4 228 personnes sont malheureusement décédées. L'annonce de la journée, le recrutement 10 000 nouveaux préposés au bénéficiaire avec formation rémunéré de trois mois sera offerte de la mi-juin à la mi-septembre.

28 mai, 49 702 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 331 personnes sont hospitalisées, 178 personnes sont aux soins intensifs et 4 302 personnes sont malheureusement décédées. Il rappelle la volonté de former 10 000 nouveaux préposés.

Mini-Scribe

Le M-S nous rappelle que nous devons transmettre au plus tard en juin 2020 le rapport du maire sur les faits saillants. De plus, le M-S nous mentionne que les citoyens ont jusqu'au 3 juin pour enregistrer leurs chiens. A défaut pour un propriétaire ou gardien d'un chien d'enregistrer son chien auprès de la municipalité constitue une infraction passible d'une amande.

Municipalité de Lac-aux-Sables

La Municipalité de L.A.S. nous envoie la résolution 2020-05-151 : Camion ordure – Scénario en cas de risque de radioactivité. Le conseil décide de ne pas adhérer à un plan de remplacement de camion ordure en cas de confinement pour cause de radioactivité avec les autres municipalités de la MRC de Mékinac et procédera à la location par lui-même si la situation le nécessite.

Rés. 2020-06-139 : Dépôt de la correspondance de mai 2020

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-140 : Approbation des comptes de mai 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai au montant de 250 130,89 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-06-141 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par France Pronovost, CPA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés, au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement consolidés se sont élevés à 4 531 579 $, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales consolidés ont atteint 4 459 363 $ d'où un surplus de 72 216 $ dont 15 929 $ proviennent d'organismes contrôlés et partenariats et 56 287 $ de l'administration municipale pour l'année 2019. Le surplus accumulé provenant de l'administration municipale au 31 décembre 2019 est donc de 246 806 $ puisqu'un montant de 20 000 $ provenant du surplus accumulé a été utilisé en 2020 et les fonds réservés atteignent 184 454 $. Le surplus accumulé consolidé est de 256 838 $ et les fonds réservés consolidés atteignent 191 159 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-142 : PAERRL/Résolution attestant de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2

CONSIDÉRANT que la municipalité doit fournir un rapport des dépenses effectuées sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour justifier l'aide financière du Ministère des Transports, du développement durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du programme PAERRL;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des dépenses de 479 338,71 $ sur les routes de niveau 1 et 2 de sa localité pour l'entretien d'été et d'hiver 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle atteste de la véracité des frais encourus et qui l'ont été sur les routes de niveau 1 et 2 pour l'année 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du 1er juin 2020, je fais le rapport aux Thècloises et Thèclois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, (s.e.n.c.r.l).

L'exercice financier 2019 s'est soldé par un surplus municipal de 56 287 $, résultant de recettes se chiffrant à 4 239 702 $, comparativement aux dépenses et autres affectations de 4 183 415 $ tel qu'audité par le vérificateur externe. Le surplus accumulé provenant de l'administration municipale au 31 décembre 2019 est donc de 246 806 $ puisqu'un montant de 20 000 $ provenant du surplus accumulé a été utilisé en 2020 et les fonds réservés atteignent 184 454 $. Le surplus accumulé consolidé est de 256 838 $ et les fonds réservés consolidés atteignent 191 159 $.

Réalisation 2019

Sur les charges totales de 4 183 415 $, un montant de 709 581 $ constitue des investissements à long terme et le solde constitue des frais pour obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables;

- Administration générale :	640 902 $
- Sécurité publique :	442 747 $
- Transport :	1 064 540 $
- Hygiène du milieu :	482 614 $
- Santé et bien-être :	35 962 $
- Aménagement, urbanisme et développement :	134 911 $
- Loisir et culture :	319 242 $
- Frais de financement, remboursement de la dette	125 511 $
et autres affectations/éléments conciliation	227 405 $

En 2019, la municipalité a effectué les travaux de réfection des routes Marchand et Marcotte.

Des travaux de réparations majeures ont été effectués sur différents chemins et rues de la municipalité.

La municipalité a installé une barrière électronique au débarcadère du Lac-du-Jésuite et a rénové les jeux d'eau du Parc Saint-Jean-Optimiste. La construction de l'agrandissement de la Villa des Lacs a aussi débuté.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2019, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Alain Vallée, maire

Rés. 2020-06-143 : Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2019 et la diffusion dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-144 : Adoption du règlement 373-2020 : règlement modifiant le règlement 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement numéro 373-2020 modifiant le règlement 367-2019 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc Saint-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-145 : MTQ/travaux à effectuer sur les ponts

CONSIDÉRANT que le MTQ a effectué la vérification des ponts et a remarqué quelques déficiences;

CONSIDÉRANT que ces déficiences sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures à des ponts qui ont été inspectés par le MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-146 : MTQ/dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-147 : MTQ/dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer la rue Place Optimiste, la Route Charest et le chemin Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration est estimé à environ 89 592 $ par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Madame Sonia Lebel, député de Champlain, une aide financière de 50 000 $ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale pour améliorer le chemin Saint-Pierre Sud, le chemin Saint-Thomas et le Petit chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-148 : Offre de Lebel Asphalte pour des réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT que suite au dégel du printemps, plusieurs chemins ont été endommagés;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs rapiéçages en asphalte a effectué dans divers chemins;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié les endroits les plus brisés et a demandé une soumission à Lebel Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel asphalte au montant de 20 790 $ plus taxes pour des travaux de réparation d'asphalte sur divers rues et chemins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-149 : Travaux d'entretien du cours d'eau Piché

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Piché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Jean-Yves Piché pour effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Piché ;
- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;
- demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac
- autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-150 : Vente du réservoir à essence avec pompe

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un vieux réservoir à essence avec pompe;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en vente au plus offrant ce vieux réservoir;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

- Transport Jacques Boucher : 350$ plus taxes
- Yvan Nadeau : 580$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vende le vieux réservoir à essence avec pompe au plus offrant, soit monsieur Yvan Nadeau, au coût de 580$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-151 : Remboursement de taxes matricule 8181-45-8823

CONSIDÉRANT qu'une erreur est présente sur le matricule 8181-45-8823 comme quoi la propriété est un chalet au lieu d'un camp depuis au moins l'année 2016;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a fait les démarches pour faire corriger sa fiche mais qu'une mauvaise information lui a été transmise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de rembourser le montant de 288,75$ pour les taxes du matricule 8181-45-8823.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-152: Désignation d'une personne pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer une personne pour signer l'entente avec la Sureté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne Julie Veillette pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la

Sureté du Québec de Mékinac pour la vérification des antécédents judiciaires pour les emplois étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-153: Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre d'agence de sécurité soit de Agence Sécurité Accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Agence Sécurité Accès pour la fourniture d'un agent avec voiture pour les vendredis et samedis à compter du 12 juin 2020 jusqu'au 22 août 2020 de 20h00 à 1h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-154: Modification de l'horaire des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est présentement ouverte les mercredis, de 13h à 15h et de 18h à 20h, les jeudis de 18h à 20h et les samedis de 9h à 11h;

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque désirent modifier l'horaire d'ouverture pour l'horaire suivant : les mercredis de 13h à 20h et les samedis de 9h à 11h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de remplacer l'horaire d'ouverture de la bibliothèque municipale par l'horaire suivant : les mercredis de 13h à 20h et les samedis de 9h à 11h, dès l'ouverture de la bibliothèque municipale suite à la fin du confinement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-155: Installation d'une clôture sur le lot 4 758 106

CONSIDÉRANT l'incident survenu le 24 mai 2020 à la Villa des Lacs;

CONSIDÉRANT que les locataires du 501, rue Saint-Jacques, utilise le terrain de la municipalité pour une circulation interdite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation d'une clôture sur le lot 4 758 106 appartenant à la municipalité de Sainte-Thècle pour des raisons de sécurité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-156: Demande d'aide financière de l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.

CONSIDÉRANT que l'association des Riverains du Lac Vlimeux Inc. nous demande une aide financière pour réparer le chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 400 $ à l'Association des Riverains du Lac Vlimeux Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-157: Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite nous demande une aide financière pour l'ensemencement du Lac-du-Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 $ à l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-158: Vacances des employés municipaux

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ont déposé leur choix de vacances selon l'article 23.06 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que selon le même article, les employés syndiqués ne peuvent prendre plus de deux semaines de vacances entre le 1er juin et le 30 septembre, sauf sur autorisation de l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances des cadres, d'Yves Vallée, de Sylvain Magnan et de Normand Boutet, telles que déposées; accepte les vacances de Danny Dionne telles que déposées, conditionnellement à ce que la Municipalité de Lac-aux-Sables puisse fournir un remplaçant lors de ses vacances, refuse la première semaine de vacances de Jacques Ricard (période hivernale), mais accepte ses deux autres semaines (période estivale) et demande à Mélanie Prince et

Michel Genois de céduler d'autres dates de vacances conformément aux besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-159 : Achat de calendriers historiques 2021 d'Appartenance Mauricie

CONSIDÉRANT qu'Appartenance Mauricie société d'histoire régionale est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'elle publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 26e édition mettra en valeur les quatre saisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques d'Appartenance Mauricie au coût de 10 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-06-160 : Demande d'autorisation pour modifier de gré à gré un contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accordé un contrat pour le déneigement des chemins Canton-de-Le-jeune (7,6 km) et Joseph St-Amant (6,3 km) pour une longueur approximative de 13,9 km pour cinq (5) ans à compter de l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire retenu, Michel Demers, avait soumis un prix à moins de la moitié que le prix du deuxième soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été transféré à Déneigement Simon avec l'autorisation du conseil par sa résolution du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la configuration de ces chemins est particulière, qu'ils sont situés en altitude, comptent beaucoup de côtes et de courbes, entraînant toujours des difficultés supplémentaires par rapport aux autres chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les trois (3) premières années du contrat sont terminées et qu'il reste deux années à compléter soit les hivers 2020-2021 et 2121-2022;

CONSIDÉRANT que pour les trois (3) premières années la municipalité a économisé plus de 150 000 $ par rapport à la deuxième soumission;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Déneigement Simon demande une modification du contrat pour les deux (2) prochaines années en augmentant son prix à 4 500 $/km alors qu'il est de 3 300 $/km pour 2020-2021 et 3 500 $/km pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que même avec cette augmentation, le prix sera encore bien inférieur à la deuxième soumission reçue, soit une économie de plus de 76 000 $ pour les deux (2) années à venir;

CONSIDÉRANT que la garantie d'exécution demandée par le devis et obtenue est d'un montant de 22 240 $ versé par chèque visé et encaissé par la municipalité;

CONSIDÉRANT que si le contrat n'est pas modifié et qu'il n'est pas continué, la municipalité ne pourra pas conserver plus que le montant de 22 240 $ déjà encaissé à titre de garantie d'exécution;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, un nouvel appel d'offres entraînera certainement pour les deux (2) prochaines années, des coûts beaucoup plus élevés que le montant demandé par l'entrepreneur et, bien au-delà du montant de la garantie;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, l'autorisation de modifier ou d'accorder le contrat de gré à gré à l'entrepreneur Déneigement Simon pour les deux (2) prochaines années aux conditions proposées par ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, l'autorisation de modifier ou d'accorder le contrat de gré à gré à l'entrepreneur Déneigement Simon pour les deux (2) prochaines années (hivers 2020-2021 et 2021-2022) en faisant passer le prix à un montant de 4 500 $/km, pour un total de 62 550 $/année, taxes en sus. Cependant, les autres conditions du devis de la soumission initiale et du contrat signé le 28 août 2017 demeurent inchangées, seul le prix des deux (2) dernières années étant modifié.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-161 : Levée de la séance

À 20h30, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 15 juin 2020, à 19 heures 2 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset et Julie Veillette.

Rés. 2020-06-162 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT le caucus s'est prolongé jusqu'à 19h00 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation pour débuter la réunion plus tard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 19h02 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du règlement numéro 371-2020 modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout à la zone 96Rc

2. Vacances des employés municipaux

3. Consultation sur une demande d'agrandissement de terrain pour fins d'intérêts privés – Lac-du-Jésuite – lot 4 871 804

4. Réseau de surveillance volontaire des lacs – Lac Croche

5. Appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles

6. Questions de l'assistance

7. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-163 : Adoption du règlement 371-2020 modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout à la zone 96Rc

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 371-2020 intitulé Règlement 371-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant la modification des limites des zones 96Rc et 122Ra et d'un ajout à la zone 96Rc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-164 : Vacances des employés municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit sa position concernant les vacances de Mélanie Prince suite à la recommandation du CRT;

CONSIDÉRANT que Michel Genois accepte de déplacer sa semaine de vacances afin qu'il y ait toujours deux préposés aux travaux publics de disponibles en cas de travaux urgents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances de Mélanie Prince telles que déposées et accepte la nouvelle semaine de vacances proposée par Michel Genois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-165 : Consultation sur une demande d'agrandissement de terrains pour fins d'intérêts privés – Lac-du-Jésuite - lot 4 871 804

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) désire obtenir nos commentaires ou préoccupations face à la demande d'acquisition afin d'agrandir un terrain privé correspondant au lot 4 871 804 au Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite dans le but d'installer un champ d'épuration conforme pour une propriété qui ne peut présentement être aménagé le terrain actuel en raison des contraintes physiques présentes sur le terrain;

CONSIDÉRANT que cela n'entraînera pas aucune problématique pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande faite au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la vente d'une parcelle de terrain au propriétaire du lot 4 871 804 au Lac-du-Jésuite pour l'aménagement d'un champ d'épuration conforme puisque cela n'entraîne aucune problématique pour la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-06-166 : Réseau de surveillance volontaire des lacs – Lac Croche

CONSIDÉRANT que le Réseau de surveillance volontaire des lacs nous recommande pour une troisième année consécutive d'adhérer au programme afin d'effectuer des prélèvements d'eau dans le Lac-Croche pour compléter l'échantillonnage débuté en 2018;

CONSIDÉRANT que cette troisième année de participation permettra d'améliorer la précision des données du lac;

CONSIDÉRANT que les frais de participation sont de 497$ par station pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère au programme d'échantillonnage du Réseau de surveillance volontaire des lacs pour le Lac-Croche pour l'année 2020 au coût de 497$ par station.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire de la discussion pour le prochain point puisqu'elle a des intérêts pécuniaires dans le prochain point.

Rés. 2020-06-167 : Appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles

CONSIDÉRANT le refus de la municipalité de Lac-aux-Sables de poursuivre la collecte des matières résiduelles avec le camion actuel avec une entente de 12 mois, renouvelable à chaque année, d'ici l'arrivée de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables nous demande le partage des actifs en commun au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle ne désire pas acquérir un nouveau camion vu l'arrivée imminente de la collecte des matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle procède à un appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles sur SEAO

Madame Julie Bertrand, conseillère, reprend part à la discussion.

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-06-168 : Levée de la séance

À 17 heures 6 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 juillet 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-07-169 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état

d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu’au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d’un organe délibérant, puisse se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-170 : Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l’ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l’assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374-2020 Règlement modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005(abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 375-2020 : Règlement modifiant le règlement 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux

9. Demande du syndicat concernant le versement des vacances

10. Kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste

11. Offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets

12. Carrefour emploi Mékinac/Vélos libre-service

13. Période de questions

14. Affaires nouvelles :

    A) Demande de soumissions pour l’achat d’un nouveau camion

15. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-171 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin et du 15 juin 2020 avec la modification proposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance juin 2020

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.
Le MAMHQ nous informe qu'un montant de 39 611 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond à la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2020.

Commission Scolaire de l'Énergie
La CSE nous informe que le nom de Commission Scolaire de l'Énergie sera modifié à compter du 15 juin 2020 pour devenir Centre de Services Scolaire de l'Énergie.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous informe que la demande pour le dossier 427635 devrait être refusé pour la demande de l'aliénation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins accessoires résidentielles, d'une superficie approximative de 1 448.6 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 757 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La CPTAQ nous informe que le dossier 405264 fait rappel, que l'autorisation rendues en sa faveur était assujettie à plusieurs conditions, notamment quant à sa durée. En conséquence elle propose une nouvelle demande pour poursuivre les activités autorisées.

La CPTAQ nous envoie un accusé de réception pour le dossier 428283 et que celui-ci sera analyser dans le but de faire l'existence de droits personnels ou réels sur la superficie mentionnée en objet. Le dossier sera transmis au Service des enquêtes pour son traitement.

Curriculum Vitae
Monsieur Zachary Marcotte de Sainte-Thècle nous offre ses services pour l'entretien des parcs pour l'été 2020.

Fédération Québécoise des Municipalités (information COVID-19)
1er juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 51 354 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 185 personnes sont hospitalisées, 163 personnes sont aux soins intensifs et 4 661 personnes sont malheureusement décédées. Prochaine étape, la réouverture progressive des installations aquatiques et des modules de jeux de parcs en contexte de la COVID-19.

2 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 61 593 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 175 personnes sont hospitalisées, 161 personnes sont aux soins intensifs et 4 713 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre rappel les 10 000 postes de préposés en CHSLD à pouvoir et à dévoiler le nouveau programme accéléré soutien aux soins d'assistances en établissement de santé.

3 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 51 884 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 141 personnes sont hospitalisées, 158

personnes sont aux soins intensifs et 4 794 personnes sont malheureusement décédées. Dernière heure sur les camps jours et les ratios. Il sera possible de revenir aux ratios réguliers en appuyant cette décision sur l'évolution de la pandémie et des connaissances sur la transmission du coronavirus.

4 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 52 143 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 1 073 personnes sont hospitalisées, 146 personnes aux soins intensifs et 4 885 personnes sont décédées. L'annonce de la journée la reprise progressive des sports d'équipes à compter du 8 juin.

8 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 53 047 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 979 personnes sont hospitalisées, 121 personnes sont aux soins intensifs et 4 984 personnes sont décédées. La baisse du nombre de décès est à noter. Au Québec 6 décès au cours des 24 dernières heures.

9 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant 53 185 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 961 personnes sont hospitalisées, 117 personnes sont aux soins intensifs et 5 029 personnes sont décédées. Le ministre annonce qu'il sera bientôt possible de se réunir dans des lieux privés intérieurs, à condition de ne pas dépasser le nombre maximal de 10 personnes. De plus, la fédération appuie la démarche du gouvernement concernant la Loi 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

11 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 53 485 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 871 personnes sont hospitalisées, 114 personnes sont aux soins intensifs et 5 105 personnes sont décédées. L'annonce de la deuxième phase des activités touristiques au Québec se fera à partir du 19 juin 2020. De plus le ministre annonce que le taux de taxes scolaire et à la baisse pour l'année 2020-2021.

15 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 54 054 cas de confirmés de personnes infectées au Québec., 771 personnes sont hospitalisées, 82 personnes sont au soins intensifs et 5 242 personnes sont malheureusement décédées. La situation s'améliore au cours des dernières 24hrs 11 personnes sont décédées. De plus, à compter du 22 juin des rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes seront permis et la distanciation physique de 1.5 mètre (sauf pour les personnes d'une même famille) et aussi, à compter du 22 juin les enfants de 16 ans et moins pourront se trouver à 1 mètre de distance entre eux dans les écoles, milieux de garde et camps de jour.

16 juin, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était maintenant de 54 146 cas de confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 92), 718 personnes sont hospitalisées, 77 personnes sont aux soins intensifs et 5 269 personnes sont malheureusement décédées. Suite à l'annonce autorisant les rassemblements intérieur notre prochaine réunion pourra se tenir devant public.

17 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 263 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 690 personnes sont hospitalisées, 72 personnes sont aux soins intensifs et 5 269 personnes sont malheureusement décédées. De plus, à compter du 22 juin les ouvertures de plage, les infrastructures sportives intérieures et la reprise des matchs pour les sports collectifs pourront se faire en respectant les directives de la direction générale de la santé publique.

18 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 383 cas de personnes infectées au Québec, 637 personnes sont hospitalisées, 65 personnes sont aux soins intensifs et 5 340 personnes sont malheureusement décédées. La nouvelle phase du déconfinement les services de garde éducatifs à l'enfance. Retour à 100% de la capacité d'accueil à compter du 22 juin 2020.

19 juin, le gouvernement a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 550 cas de confirmé de personnes infectées au Québec (une hausse de 167), 574 personnes sont hospitalisées, 63 personnes sont aux soins intensifs et 5 375 personnes sont malheureusement décédées. Il nous parle aussi du plan de déconfinement des centres d'hébergements et de soins de longue durée.

22 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 54 835 cas de confirmés de personne infectées au Québec, 520 personnes sont hospitalisées, 57 personnes sont aux soins intensifs et 5 417 personnes sont malheureusement décédées. Concernant les séances du conseil tenue publique des nouvelles consignes seront publiées dans quelques jours.

25 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 55 079 cas de confirmées de personnes infectées au Québec, 487 personnes sont hospitalisées, 50 personnes sont aux soins intensifs et 5 448 personne sont décédées. Prochaine étape du déconfinement, à compter du 25 juin les parc aquatique et d'attraction, les spas, les établissements d'hébergement touristique, les bars, les casinos et les maisons de jeux ainsi que les entreprises de services peuvent rouvrir. La situation concernant la tenue des réunions du conseil avec publique est toujours inchangées pour les municipalités.

29 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour al COVID-19 était maintenant de 55 390 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 455 personnes sont hospitalisées, 45 personnes sont aux soins intensifs et 5 485 personnes sont malheureusement décédées. Prochainement la réouverture des bibliothèques publiques du Québec et le réseau biblio.

30 juin, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 55 458 cas de confirmée, 435 personnes sont hospitalisées, 38 personnes sont aux soins intensifs et 5 503 personnes dont malheureusement décédées, (7 nouveaux cas en 24h). L'annonce de la journée a été la décision d'Air Canada de suspendre plusieurs lignes régionales et de fermer 8 escales au Canada; et d'oublier le port du masque dans les déplacements de transport en commun à compte du 13 juillet 2020.

Les Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous remercient d'avoir accepté de reporter leur conférence du 16 mai dernier et de la reporter en mai 2021.

M.R.C. Mékinac
La MRC de Mékinac nous envoie le certificat de conformité du règlement 271-2020 modifiant son règlement de zonage, adopté en vertu de l'article 130.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Municipalité de Lac-aux-Sables
La Municipalité de Lac-aux-Sables nous informe par résolution 2020-06-177 qu'il ne renouvelle pas l'entente relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et que celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020.

Télécom Déry
Télécom Déry nous informe que notre demande de gratuité pour le service de câble à la maison des jeunes a été accepté en échange de publicité dans le bulletin et le site internet.

Rés. 2020-07-172 : Dépôt de la correspondance de juin 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-173 : Approbation des comptes de juin 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin au montant de 404 185,98 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Un document a été déposé par Sylvain Magnan, représentant syndical, de la part d'un employé municipal en tant que question. Puisqu'il s'agit d'une question syndicale, ce document sera transféré au comité de relations de travail.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374-2020

Bertin Cloutier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-

2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

- dépose le projet du règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 375-2020

Claudette Trudel-Bédard

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire de la discussion pour le prochain point puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

Rés. 2020-07-174 : Demande du syndicat concernant le versement des vacances

CONSIDÉRANT que le syndicat demande à ce que le plein montant de l'indemnité soit versé avant la prise des vacances;

CONSIDÉRANT que cela vient à l'encontre de l'article 23.02 de la convention collective qui dit qu'au 31 décembre de chaque année, les jours de vacances qu'une personne salariée n'a pas pris lui sont payés, ce qui implique que l'indemnité doit être versée au prorata des jours de vacances pris;

CONSIDÉRANT que l'avocate de la municipalité ne recommande pas la pratique demandée par le syndicat puisqu'elle pourrait entraîner des conséquences pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas la demande du syndicat concernant le versement des vacances puisque leur demande contrevient à l'article 23.02 de la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, rejoint la discussion.

Rés. 2020-07-175 : Kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Éric Moreau pour installer un kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que cela amènera un atout supplémentaire à notre parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de monsieur Éric Moreau pour l'installation d'un kiosque de crème glacée au Parc Saint-Jean-Optimiste pour l'été 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-176 : Offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets

CONSIDÉRANT l'usure des pneus du camion à déchets;

CONSIDÉRANT que le camion à déchets mettra fin à ses activités au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le recapage des pneus est une solution moins coûteuse pour la période restante d'utilisation du camion par rapport à l'achat de nouveau pneus;

CONSIDÉRANT l'offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus au coût de 2 089,84$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Pneus TC pour le recapage des pneus du camion à déchets au coût de 2 089,84$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-177 : Carrefour emploi Mékinac

CONSIDÉRANT l'offre du Carrefour emploi Mékinac de nous fournir des vélos et un support à vélos pour les touristes qui désireraient en emprunter;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra prendre en charge l'entretien de ces vélos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Carrefour emploi Mékinac de nous fournir des vélos libre-service pour les touristes, conditionnellement à ce que la municipalité trouve un commerce prêt à s'occuper du prêt de ces vélos.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-07-178 : Demande de soumission pour l'achat d'un nouveau camion

CONSIDÉRANT que le camion Chevrolet Silverado 2005 est en mauvais état dû à la rouille et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se tourner vers l'achat de camions de marque Ford pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions à La Pérade Ford et à St-Onge Ford pour un camion neuf de marque Ford F150.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-07-179 : Levée de la séance

À 20 heures 7 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 août 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-08-180 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de quatorze jours, soit jusqu'au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la salle Aubin n'est pas disponible et que la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-181 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 374-2020 Règlement modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005(abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux

8. Adoption du règlement 375-2020 : Règlement modifiant le règlement 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux

9. Achat d'un nouveau camion F150

10. Allocation pour frais de déplacement et de séjour

11. Formation ADMQ

12. Octroi de travaux :
    A) Programme d'aménagement durable des forêts

B) Aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale
C) Voirie diverse/Chemin Saint-Thomas

13. CDC Mékinac/demande d'utilisation gratuite de la salle Aubin pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous »

14. Association des riverains pour la protection du Lac-Croche/demande d'installation de panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques

15. Appui à la MRC de Mékinac/Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire

16. Chambre de commerce de Mékinac/Cotisation annuelle

17. Demandes de citoyens
    A) Demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges/Coût de l'infrastructure d'eau potable
    B) Demande des propriétaires du 2175 et 2181, chemin Saint-Joseph/Demande d'installation de canalisations sous la chaussée

18. Période de questions

19. Affaires nouvelles :

    A) Radars pédagogiques
    B) Lettre de félicitations CHSLD Foyer de Sainte-Thècle

20. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-182 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance juillet 2020

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
Selon les énoncées de l'orientation préliminaire, la demande numéro 427740 devrait être refusée. La commission est d'avis que le morcellement de la terre n'est pas la seule option

qui s’offre à lui. Elle aurait apprécié un projet de morcellement qui permettait un remembrement immédiat.

La CPTAQ nous informe qu’une rencontre se tiendra le, 6 août par intermédiaire de l’application Zoom pour le dossier 382367.

La CPTAQ nous envoie un accusé de réception pour le dossier 428551 et que celui-ci sera transmis au service d’enquêtes pour son traitement.

Femmes de Mékinac
Les Femmes de Mékinac nous envoie le bulletin Autour d’elles. Dans ce bulletin on parle de la Marche Mondiale des femmes de la Mauricie. Cette marche mondiale des femmes et une occasion de porter internationalement les revendications pour les droits des femmes pour égalité femmes/hommes, mais aussi pour l’égalité de toutes les femmes.

Héma Québec
Héma Québec nous informe de sa prochaine collecte de sang qui aura lieu, jeudi 23 juillet 2020. L’objectif à atteindre est de 80 dons.

Info FQM
6 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 55 937 cas de confirmés de personnes infectées au Québec. (Une hausse de 74 cas dans les dernières 24 h), 377 personnes sont hospitalisées, 25 personnes sont aux soins intensifs et 5 577 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre rappel aux propriétaires de bars, restaurants, terrasses commerciales, plages, piscines, aux responsables des courses d’autos et à tous les responsables de lieux publics qui est de leurs responsabilités quant au respect des consignes de la santé publique et de la distanciation sociale.

8 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 079 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 82 cas dans les dernières 24 h), 331 personnes sont hospitalisées, 27 personnes sont aux soins intensifs et 5 603 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous indique que le gouvernement recommande maintenant d’accepter l’argent comptant lors le citoyen.

9 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 216 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 137 cas dans les dernières 24 h), 308 personnes sont hospitalisées, 27 personnes sont aux soins intensifs et 5 609 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe des mesures d’encadrement pour les bars, où l’alcool doit arrêter d’être servi à minuit et où les clients doivent quitter pour 1 h du matin.

10 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 316 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 100 cas dans les dernières 24 h), 317 personnes sont hospitalisées, 24 personnes sont

aux soins intensifs et 5 612 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe que les festivals ou événements de même nature sont toujours interdits.

13 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 621 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 100 cas dans les dernières 24 h), 305 personnes sont hospitalisées, 21 personnes sont aux soins intensifs et 5 628 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe de la révision des critères de manière à allouer des compensations financières supplémentaires aux municipalités pour l'entretien des chemins à double vocation.

15 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 56 859 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 129 cas dans les dernières 24 h), 285 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5 636 personnes au total sont malheureusement décédées. Le bulletin traite notamment du port du masque dans les endroits publics qui deviendra obligatoire à compter du 18 juillet.

16 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 57 001 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 142 cas dans les dernières 24 h), 277 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5 646 personnes au total sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe de la conclusion d'une entente entre Ottawa et les provinces dont un des secteurs prioritaires est l'appui financier supplémentaire aux municipalités pour les coûts opérationnels liés à la COVID-19 pour les services dans les communautés.

20 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 57 616 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 251 personnes sont hospitalisées, 17 personnes sont aux soins intensifs et 5 657 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe que la FQM demande de faire parvenir nos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives que nous avons déployées pour soutenir nos entreprises, les organismes communautaires, encourager l'achat local et assurer la sécurité des citoyens.

23 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 58 080 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 221 personnes sont hospitalisées, 14 personnes sont aux soins intensifs et 5 662 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe qu'à compter du 3 août que dans les lieux publics intérieur et extérieur le nombre de personne passera de 50 à 250 personnes et que de nouveau règlement ne s'applique pas aux résidences privés et chalets qui eux sont toujours fixés à 10 personnes.

Ministre des Transports

Le ministre désire nous informer qu'il accorde une aide financière maximale de 25 000$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité dans le cadre du Programme

d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale.

Rés. 2020-08-183 : Dépôt de la correspondance de juillet 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-184 : Approbation des comptes de juillet 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet au montant de 264 034,38 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l’assistance

Aucune question.

Rés. 2020-08-185 : Adoption du règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-186 : Adoption du règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-187 : Achat d'un nouveau camion F-150

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour un camion F150 de l'année 2020 de :

La Pérade Ford : 39 650$ plus taxes
St-Onge Ford : 39 429$ plus taxes

CONSIDÉRANT que le camion offert par La Pérade Ford offre une cabine double qui sera plus pratique que la cabine supercab offerte par St-Onge Ford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un camion F150 de l'année 2020 de La Pérade Ford au coût de 39 650$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-188 : Allocation de frais de déplacement

CONSIDÉRANT que l'allocation pour les frais de déplacement n'a pas été actualisée depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard adopte l'allocation de frais de déplacement comme suit :

Indemnité pour l'usage de son véhicule

Les élus, les employés et les bénévoles de la bibliothèque qui utilisent leur véhicule personnel reçoivent une allocation pour chaque kilomètre parcouru dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocation est variable semestriellement en fonction du prix moyen d'un litre d'essence ordinaire, recueilli par l'employeur à une station-service de Sainte-Thècle, et ce, le premier jour de janvier et juillet selon le tableau qui suit :

Prix moyen du carburant ($/l)	1,19 et moins	1,20 à 1,39	1,40 à 1,59	1,60 à 1,79	1,80 à 1,99	2,00 à 2,19	2,20 à 2,39	2,40 à 2,59	2,60 à 2,79
Allocation ($/km)	0,47	0,50	0,52	0,54	0,56	0,58	0,60	0,62	0,64

Malgré ce qui précède, lorsque la personne salariée doit se rendre de sa résidence à un lieu de travail autre que son port d'attache sans passer par celui-ci, elle n'est indemnisée que pour l'excédent de la distance qu'elle doit normalement parcourir pour se rendre de sa résidence à son port d'attache, et ce, autant à l'aller qu'au retour. De plus, lorsqu'une personne salariée doit parcourir une route non-pavée, elle a droit à une allocation supplémentaire de sept cents (0,07$) par kilomètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-189 : ADMQ/Formation en ligne « Fiscalité en financement des municipalités »

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit suivre de la formation annuellement pour conserver son titre de CPA/CGA;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux offre des formations adaptées au milieu municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale à suivre la formation en ligne « Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires » dispensée par l'ADMQ au coût de 390$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-190 : Octroi de travaux/Programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le programme d'aménagement durable des forêts de :

H.P. Terrassement : 70 329,75$ plus taxes
Machineries Lourdes W. St-Arnault et fils : 85 682,00$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra une subvention de 75% du coût des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 25 000$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de H.P. Terrassement pour les travaux dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts et les quantités réelles seront ajustées en fonction de la subvention de 25 000$ que la municipalité recevra de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-191 : Octroi des travaux/Aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'aide à la voirie locale, programme particulier d'amélioration par circonscription électorale de :

Lebel Asphalte : 42 640 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte pour les travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale pour la pose de 260 tonnes métriques d'asphalte dans les chemins Saint-Pierre Sud, Saint-Michel Sud et Petit chemin Saint-Georges au coût de 42 640$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-192 : Octroi des travaux/Voirie diverse/Pulvérisation du chemin Saint-Thomas

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour de la voirie diverse, pour la pulvérisation du chemin Saint-Thomas de :

Eurovia Québec Construction - Mauricie : 20 700 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Eurovia Québec Construction - Mauricie pour les travaux de pulvérisation de l'asphalte du chemin Saint-Thomas au coût de 20 700$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-193 : CDC Mékinac/demande d'utilisation gratuite de la salle Aubin pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous »

CONSIDÉRANT la demande de la CDC Mékinac pour l'utilisation gratuite de la salle Aubin le 18 et 19 août 2020 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous » qui permet aux familles de Mékinac d'acheter les fournitures scolaires à prix modique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à la CDC Mékinac les 18 et 19 août 2020 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous », conditionnellement à ce que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-194 : Association des riverains pour la protection du Lac-Croche/demande d'installation de panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche pour l'installation de deux panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques, soit un au parc Saint-Jean-Optimiste et l'autre au Camping Lac et Forêt;

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche s'engage à défrayer le coût des panneaux;

CONSIDÉRANT que cette démarche est faite dans le but de protéger la qualité de l'eau du lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer un panneau interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques au Parc Saint-Jean et demande au Camping Lac et Forêt d'installer le même panneau sur sa propriété, conditionnellement à ce que les panneaux soient fournis gratuitement par l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-195 : Appui à la MRC Mékinac/Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire

CONSIDÉRANT la correspondance du 8 juillet dernier, de M. Denis Lemaire, directeur général du Centre de services scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles dictées par la Santé publique concernant le transport scolaire;

CONSIDÉRANT que parmi ces nouvelles règles qui devront être appliquées dès la rentrée scolaire, deux élèves pourront être assis par banquette ce qui porte à 48 le nombre maximal d'élèves pouvant être transportés dans un autobus scolaire;

CONSIDÉRANT que le tiers des circuits du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Énergie respecte le nombre maximum d'élèves par autobus;

CONSIDÉRANT l'injection de 300 000 $ supplémentaire du Gouvernement au budget régulier du transport scolaire pour répondre aux nouvelles règles;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a décidé d'augmenter le rayon de marche de 1 600 mètres à 2 000 mètres pour l'admissibilité au transport scolaire pour les élèves de 3e année du primaire jusqu'à la fin du 5e secondaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est constituée de municipalités rurales et qu'augmenter le rayon de marche à 2 000 mètres fait en sorte que certains élèves devront emprunter les routes nationales ou régionales à pied pour se rendre à l'école ce qui n'est pas sécuritaire compte tenu de l'absence de trottoirs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie demande aux municipalités d'assurer la sécurité des élèves sillonnant des artères plus passantes en ajustant la couverture des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT que l'élargissement de la couverture de territoire des brigadiers scolaires entraîne des coûts supplémentaires aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer des sommes supplémentaires importantes causées par la pandémie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est prononcée en faveur du maintien du rayon de marche à 1 600 km pour les élèves de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de la MRC de Mékinac de demander au Centre de services scolaire de l'Énergie de maintenir le rayon de marche à 1 600 mètres pour les élèves de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-196 : Chambre de commerce de Mékinac/adhésion 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac nous demande de se joindre au plus grand réseau d'affaires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce nous offre l'opportunité d'élargir notre réseau, d'apprendre, de s'informer, d'obtenir de la visibilité et de s'engager pour Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'adhérer à la Chambre de Commerce de Mékinac pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-197 : Demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges/Coût de l'infrastructure d'eau potable

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges, désirait avoir l'eau potable lors du prolongement du réseau d'aqueduc fait dans le cadre du programme FEPTEU en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 190, rang Saint-Georges ne désirait pas avoir de branchement au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'un branchement de service a été installé au coin du carré Cloutier et du rang Saint-Georges et que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges devait s'y connecter en passant par le fossé devant la résidence du 190, rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges ne peut s'y connecter dû à des difficultés techniques (effondrement du fossé) et que le branchement de service ne sera donc pas utilisé;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges de ne payer que le branchement de service et pas le coût des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réduire le coût des infrastructures d'eau potable du 200, rang Saint-Georges à 1 386,99$, puisque des difficultés techniques empêche le propriétaire de pouvoir se brancher au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-198 : Demande des propriétaires du 2175 et 2181, chemin Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que pour rendre conforme leurs installations septiques, les propriétaires du 2175 et 2181 chemin Saint-Joseph ont comme option la moins onéreuse d'installer 2 canalisations sous la chaussée du chemin Saint-Joseph servant à l'évacuation de l'effluant des installations septiques vers le cours d'eau coulant dans ce champ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont approuvés par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Éric Piché, et par le directeur des travaux publics, monsieur Jean-Yves Piché;

CONSIDÉRANT que ces travaux seraient à la charge des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que les propriétaires du 2175 et 2181 chemin Saint-Joseph installent 2 canalisations sous la chaussée du chemin Saint-Joseph afin de rendre conforme leurs installations septiques relativement à l'évacuation de l'effluant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-08-199 : Radars pédagogiques

CONSIDÉRANT la pétition déposée en 2019 par un groupe de citoyens demandant l'installation de radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous a informé des résultats de l'étude sur la vitesse dans la rue Saint-Jacques qui indique que la vitesse, est, dans la grande majorité des cas, respectée;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude faites lors d'opérations policières qui indiquent qu'aucun constat d'infraction n'a été émis pour la vitesse lors de ces opérations;

CONSIDÉRANT que les radars pédagogiques n'ont qu'un effet temporaire sur le comportement routier des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu majoritairement de ne pas procéder à l'achat de radars pédagogiques puisque les résultats des études faites par le Ministère des Transports et par la Sûreté du Québec – poste de Mékinac sur la vitesse aux endroits demandés ne justifient pas cette dépense. Julie Bertrand et Jean-François Couture se prononcent contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2020-08-200 : Lettre de remerciements aux employés du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de COVID-19 qui a frappé durement les CHSLD de la région;

CONSIDÉRANT tous les efforts fournis par le personnel du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle durant cette période pour éviter que le CHSLD soit touché par la pandémie (nombreuses heures supplémentaires, isolation face à leur contacts et limitation des déplacements, etc);

CONSIDÉRANT les initiatives qui ont été mises en place pour assurer le bien-être des résidents et faciliter les contacts virtuels avec leur famille;

CONSIDÉRANT la gestion efficace de cette crise par les gestionnaires qui a permis de n'avoir aucun cas dans notre CHSLD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de transmettre aux gestionnaires et employés du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle une lettre de remerciements pour tous les efforts déployés pendant la première vague de la pandémie de COVID-19 qui a permis de n'avoir aucun cas dans notre CHSLD et de transmettre une copie de cette lettre à monsieur Carol Fillion, président-directeur-général du CIUSSS-MCQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-201 : Levée de la séance

À 20 heures 10 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 8 septembre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-09-202 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état

d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu’au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 12 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 26 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu’au 2 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d’une réunion, d’une séance ou d’une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au

public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la salle Aubin permet de respecter les consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement selon le respect des consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-203 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

8. Demandes de dérogations mineures
   A) 580, rue Notre-Dame
   B) 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud

9. Embauche d'une directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

10. Achat d'un ordinateur pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

11. Offre de FNX Innov pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux

de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU

12. Demandes diverses
    A) Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac/réduction du coût de location des salles
    B) École de l'Assomption à Granby/don d'instruments de musique
    C) Corporation de développement communautaire de Mékinac/demande d'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetable

13. Vente du camion Chevrolet Silverado 2005

14. Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/don

15. Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

16. Questions de l'assistance

17. Affaires nouvelles :

    A) Rétablissement du taux d'intérêt et de pénalité décrété pour l'année 2020

18. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-204 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 avec la modification proposée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance août 2020

Ministère des Transports du Québec
Le MTQ nous informe du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, le Ministère des Transports accorde une aide financière maximale correspondant à 50% des pertes de recettes tarifaire provenant des usagers, encourues entre le 1er avril et 31 décembre 2020.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
12 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 60 813 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 151 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5709 personnes sont malheureusement décédées.

19 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 61 316 cas confirmées de personnes infectées au Québec, 146 personnes sont hospitalisées, 26 personnes sont aux soins intensifs et 2 décès sont survenus entre le 12 et le 17 août.

24 août, le gouvernement a annoncé le bilan des dernières journées pour la COVID-19. Nous sommes maintenant à 61 741 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 115 personnes sont hospitalisées, 12 personnes sont aux soins intensifs et 2 personnes sont malheureusement décédées.

Centre de Services Scolaire de l'Énergie du Québec
Le CSSÉQ nous envoie le suivi concernant le rayon de marche pour l'admissibilité du transport scolaire. Dans le suivi il mentionne que 4 autobus ont été ajouté à la flotte pour permettre aux à tous les étudiants restant a plus de 1600 mètres de bénéficier du transport en autobus.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie l'avis de modifications de l'orientation préliminaire pour la demande de Monsieur Cloutier. Celle-ci mention qu'elle devrait être autorisée uniquement si l'aliénation des lots 4 758 178/ 4 758 1749 et 4 758 180. En effet, dans la mesure où ils seront remembrés à une propriété contigüe et ne pourront être vendus de façon de constituer une propriété limitée à 14.8 hectares dans ce milieu agroforestier dynamique.

La CPTAQ nous envoie la décision concernant la demande de M. Cloutier pour l'aliénation d'une superficie de 31.5 hectares, correspondant au lot 4 756 328 du cadastre du Québec. Cette demande est refusée car aucune des propriétés projetées n'est suffisante pour la pratique de l'agriculture. Elle estime que la propriété dans sa forme actuelle offre de meilleures possibilités d'utilisation agricole que les deux propriétés projetées.

La CPTAQ nous informe de la décision concernant la demande M. Cloutier. La CPTAQ autorise la demande pour l'aliénation en sa faveur d'une superficie approximative de 14.5 hectares pour les lots 4 758 1778, 4 758 179 et 4 758 180.

La CPTAQ nous informe du dossier 428283. En fait la demanderesse demande une vérification des droits reconnus pour le lot 4 756 343. Les recherches conclus que les droits qu'elle invoque à l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est confirmé.

Corporation de Transport Adapté de Mékinac
CTAM nous invite à leur AGA qui se tiendra le 20 août 2020 à la salle Aubin. À cette AGA, le rapport annuel et financier 2019 vous sera présenté.

CTAM nous envoie le rapports annuel et financier 2019.

Héma-Québec

HQ nous remercie et nous informe de leur réussite de la dernière collecte de sang. Elle a permis d'accueillir 85 donneurs avec succès.

Mini-Scribe
Le MS nous informe de la date limite pour la déclaration en matière d'équité salariale (1er septembre) du dépôt du rôle d'évaluation et avis d'évaluation (15 septembre) et les règles applicables relativement à la publication de la liste des contrats octroyés par les municipalités.

M.R.C. Mékinac
La M.R.C. nous envoie le protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux**.**

Rés. 2020-09-205 : Dépôt de la correspondance d'août 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-206 : Approbation des comptes d'août 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 297 337,59 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Alain Bélanger demande par courriel si la municipalité compte prendre des mesures pour améliorer le comportement des plaisanciers sur le Lac-Croche, car il a constaté que des motomarines et des bateaux circulaient à grande vitesse cet été en faisant le plus de vagues possibles.

Monsieur Michel Rheault demande pourquoi les personnes louant un chalet ou un emplacement de camping ont le droit d'obtenir une vignette pour leur motomarine et propose que le préposé au débarcadère demande aux plaisanciers utilisant le débarcadère de fournir une pièce d'identité pour s'assurer que la carte à puce est bien émise à leur nom.

Monsieur Michel Rheault demande si le plan d'action pour le Lac-des-Chicots a été déposé par la Société d'aménagement du Bassin versant de la Batiscan.

Monsieur Michel Rheault fait référence aux arbres qui ont été coupés dans le parc Saint-Jean-Optimiste lors de l'installation de la surface de dekhockey il y a quelques années et demande si ceux-ci ont été remplacés par de nouveaux arbres.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 376-2020

Caroline Poisson

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 376-2020 concernant les modalités de publications des avis publics municipaux.

Rés. 2020-09-207 : Demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame pour l'agrandissement d'un garage par l'ajout d'un appentis à l'arrière du bâtiment complémentaire de façon à ce que l'implantation soit située à 0,60 mètre de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage exige 1 mètre, donc dérogatoire de 0,40 mètres;

CONSIDÉRANT que des demandes antérieures similaires ont déjà été autorisées;

CONSIDÉRANT que les propriétaires voisins sont favorables à la demande sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande telle que déposée, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure du propriétaire du 580, rue Notre-Dame, pour l'agrandissement d'un garage par l'ajout d'un appentis à l'arrière du bâtiment complémentaire de façon à ce que l'implantation soit située à 0,60 mètre de la ligne arrière du terrain lorsque le règlement de zonage exige 1 mètre, donc dérogatoire de 0,40 mètres, conditionnellement à ce que la couverture n'empiète pas sur la propriété voisine, que les neiges et eaux de la toiture n'égouttent pas sur la propriété voisine, que l'appentis soit construit sans murs et de recevoir la lettre de consentement des voisins concernés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-208 : Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du propriétaire du 151, 5e avenue du

Lac-Croche Sud pour régulariser l'implantation d'une remise existante située à 4,16 mètres de la ligne avant du terrain lorsque le règlement de zonage exige 7,6 mètres, donc dérogatoire de 3,44 mètres;

CONSIDÉRANT que la remise est construite depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT que la remise a été autorisée par le permis no. 200085;

CONSIDÉRANT que la remise n'a fait l'objet d'aucune plainte;

CONSIDÉRANT que la remise n'a aucun impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT que la remise est entourée d'arbres matures;

CONSIDÉRANT que la réforme cadastrale a été faite après la construction de la remise;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 151, 5e avenue du Lac-Croche Sud, pour régulariser l'implantation d'une remise existante située à 4,16 mètres de la ligne avant du terrain lorsque le règlement de zonage exige 7,6 mètres, donc dérogatoire de 3,44 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-209 : Embauche d'une directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire procéder à l'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues qui ont eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche madame Paméla Martin pour le poste de directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement à compter du 14 septembre 2020 selon le contrat de travail établi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-210 : Achat d'un ordinateur pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement a besoin d'un ordinateur;

CONSIDÉRANT l'offre de Microgest Informatique pour un ordinateur Lenovo au coût de 1 956,70$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement un ordinateur Lenovo de Microgest Informatique au coût de 1 956,07$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-211 : Offre de FNX Innov pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU

CONSIDÉRANT que des plans et devis pour le volet environnemental des travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU doivent être rédigés pour effectuer une gestion adéquate des sols excavés lors des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de FNX Innov au montant de 4 200$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FNX Innov au montant de 4 200$ plus taxes pour la rédaction d'un devis de décontamination pour les travaux de la rue Notre-Dame dans le cadre du programme FIMEAU.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-212 : Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac/réduction du coût de location de salles

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 qui oblige une distanciation sociale;

CONSIDÉRANT que les organismes ne peuvent pas toujours respecter la distanciation sociale dans leurs locaux lors d'activités et doivent louer des salles plus grandes alors que ces coûts ne sont pas prévus à leurs budgets;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac pour des locations de salles à coût réduit afin de maintenir leurs services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diminue le coût de la salle Aubin et du Pavillon Desjardins pour les organismes de notre municipalité à 50$ plus taxes pour la durée de la distanciation sociale, conditionnellement à ce que ces organismes nettoient, désinfectent et rangent les tables et les chaises lors de leurs activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-213 : École de l'Assomption de Granby

CONSIDÉRANT la demande de madame Kathia Bouchard, enseignante en musique à l'école de l'Assomption de Granby pour le dons d'instruments de musique pour son école multiculturelle et défavorisée;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des instruments de musique provenant de l'ancienne fanfare de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que ces instruments ont plus de cent ans et sont inutilisables;

CONSIDÉRANT que ces instruments font partie du patrimoine de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas de faire un don des anciens instruments de musique de la fanfare de Sainte-Thècle puisque ceux-ci sont inutilisables et font partie du patrimoine de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-214 : Corporation de développement communautaire de Mékinac/demande d'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables

CONSIDÉRANT que les organismes ayant leurs locaux dans l'Hôtel de Ville devront porter des masques de procédure jetables pendant la pandémie de COVID-19, ce qui en génèrera une grande quantité ;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de développement communautaire de Mékinac de procéder à l'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables pour laquelle l'organisme offre d'en payer la moitié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de procéder à l'achat d'une boîte de récupération de masques de procédure jetables pour installer dans l'entrée de l'Hôtel de Ville, conditionnellement à ce que celle-ci réponde aux normes sanitaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-215 : Vente du camion Chevrolet Silverado 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de son camion Chevrolet Silverado 2005;

CONSIDÉRANT les offres reçues de :

CB Diesel	2 174,39$ plus taxes (Désisté, vu 2015 et non 2005)
JP Transport	1 304,63$ plus taxes (Désisté, vu état)
Kevin Dodge-Pépin	1 087,19$ plus taxes (Ne s'est pas présenté)
Kevin Lachapelle	1 043,71$ plus taxes (Pas de réponse)
Location St-Tite	1 005,00$ plus taxes
Réjean Desroches	1 000,00$ plus taxes
Tony Lussier	913,24$ plus taxes
Roxanne St-Cyr	900,00$ plus taxes
Pièces d'auto Deschambault	850,00$ plus taxes
Alcide Côté	800,00$ plus taxes
Stéphane Riverin	750,00$ plus taxes
Sébastien Béland	750,00$ plus taxes
Steven Beaulieu	739,29$ plus taxes
Dominic Martineau	632,69$ plus taxes
Mario Hubert	608,83$ plus taxes
Pierre Tessier	608,83$ plus taxes
Pièces d'auto St-Tite	601,00$ plus taxes
Jérémy Poirier	600,00$ plus taxes
Remorquage Gélinas	575,46$ plus taxes
Marc-Olivier Damphousse	565,34$ plus taxes
Mikael Cossette	551,00$ plus taxes
William-Alexis Roy	550,00$ plus taxes
Jean-Philippe Blais	521,85$ plus taxes
Brendalee Béland	521,85$ plus taxes
Alex Platrier	521,85$ plus taxes
Yan Bourrassa	521,85$ plus taxes
Pierre Gosselin	510,00$ plus taxes
Éric Desmeules	500,00$ plus taxes
Luc Godon	500,00$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vend le camion Chevrolet Silverado 2005 à Location St-Tite Inc. au coût de 1 005 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-216 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Transfert d'un don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000 $ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

- Remet ce montant de 25 000 $ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-217 : Dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit produire annuellement un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable au plus tard le 31 août de chaque année;

CONSIDÉRANT que le Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt du Bilan 2019 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Michel Rheault demande si madame Paméla Martin occupera deux postes lorsque le directeur des travaux publics prendra sa retraite.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-09-218 : Rétablissement du taux d'intérêt et de pénalité décrété pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait décidé, par la résolution 2020-04-109 de

fixer le taux d'intérêt et de pénalité à 0% pour toutes les créances venant à échéance après la date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, soit le 13 mars 2020, et ce jusqu'au 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que bien que l'état d'urgence soit encore en vigueur, il n'y a plus de confinement et les citoyens sont de retour au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rétablisse le taux d'intérêt à 10% et le taux de pénalité à 5% sur toutes les créances passées dues à compter du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-09-219: Levée de la séance

À 20 heures 30 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 octobre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Paméla Martin

Rés. 2020-10-220 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020 et jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret 1000-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que le gouvernement demande de limiter les rassemblements et que le conseil municipal souhaite donner l'exemple;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement selon le respect des consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-221 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377-2020 : Règlement décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics

9. Adoption du premier projet de règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2020 concernant les abris d'auto temporaires

10. Régie des incendies du Centre-Mékinac/demande d'entente de paiement pour remboursement lors de l'intégration

11. Nomination pour des comités :

    A) Conseil consultatif en urbanisme
    B) Comité de protection des lacs

12. Adhésion à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

13. Formations à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement
    A) Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22)
    B) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
    C) Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter

14. Collecte des matières résiduelles
    A) Abolition du poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets
    B) Collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

15. Syndicat
    A) Grief 2020-01
    B) Demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence
    C) Programmation de vacances restantes pour certains employés

16. Offre de services professionnels pour une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

17. Offre de services pour le remplacement des pompes de distribution au réservoir d'eau potable

18. Offre de services pour le remplacement du panneau d'alarme incendie

19. Ministère des Transports/Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation

20. Contrat de Déneigement Simon pour le déneigement de certains chemins municipaux

21. Demande de citoyens concernant la circulation :
    A) Rue Bédard
    B) Chemin Saint-Georges

22. FQM – Demande d'appui/Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation dans leur milieu de vie

23. Questions de l'assistance

24. Affaires nouvelles :

    A) Demande d'étude du Ministère des Transports pour le passage pour écoliers sur la rue Saint-Jacques

25. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-222 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2020

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance septembre 2020

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
8 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 63 876 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 105 personnes sont hospitalisées, dont 15 personnes sont aux soins intensifs et 5 770 personnes sont décédées. Aujourd'hui, dévoilement du système d'alertes et d'interventions régionales à quatre paliers développé par la Santé Publique qui précisera, pour chacune des régions du Québec, les mesures additionnelles à déployer pour s'assurer la Santé et la Sécurité des Québécois au cours des prochains mois.

10 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan pour la COVID-19 était maintenant 64 244 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 119 personnes sont hospitalisées, dont 12 personnes aux soins intensifs et 5 773 personnes sont malheureusement décédées.

15 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 65 554 cas de confirmés, 133 personnes sont hospitalisées, 23 personnes sont aux soins intensifs et 5 785 personnes sont malheureusement décédées.

21 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était de 68 128 cas de confirmés, 148 personnes sont hospitalisées, 30 personnes sont aux soins intensifs et 5 804 personnes sont malheureusement décédées.

22 septembre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 étant de 68 617 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 168 sont hospitalisées, 28 personnes aux soins intensifs et 5 805 personne sont décédées.

23 septembre 2020. Le gouvernement a annoncé par communiqué le bilan pour la COVID-19 était maintenant 69 088 cas de confirmés, 178 personnes sont hospitalisées, 30 personnes sont aux soins intensifs et 5 809 personnes sont décédées.

24 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué le bilan pour la COVID-19 était maintenant 69 670 cas de confirmés, 184 personnes sont hospitalisées, 31 aux soins intensifs et 5 810 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre demande aux québécois de toutes régions du Québec d'éviter les anniversaires, les mariages, les soupers de famille, les BBQ et autres rassemblements familiaux et entre amis, afin d'éviter un reconfinement.

28 septembre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 72 651 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 212 personnes sont hospitalisées, 37 personnes sont aux soins intensifs et un total de 5 826 décès. De plus il mentionne que dès le 1 octobre plus aucune zone sera verte et nous informe des nouvelles recommandations de reconfinement.

La FQM nous informe qu'une aide financière de 2.3G$ sera au municipalités et aux organismes en transport collectif pour les frais reliés à la pandémie de COVID-19.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques du Québec
Le MELCCCQ nous envoie le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le total des matières déclarées du village est de 927.80 tonnes, l'élimination par personne est de 381.97 kg, pour les matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles est de 0.40 tonnes et par personne 0.17kg par habitant.

Le MELCCCQ nous informe que le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) entrera en vigueur à compter du 31 décembre 2020.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec
Le MSSSQ nous invite à participer à l'appel de projet 2020-2021 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des ainés (MADA) en cours jusqu'au 21 octobre 2020.

Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation du Québec
Le MAMHQ nous informe du facteur comparatif 1.00 et de la proportion médiane 100% pour l'exercice financier 2021.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec
Le MSPQ nous informe de leur soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie COVID-19.

Mini Scribe
Le MS nous rappel qu'au cour du mois d'octobre, la directrice générale doit préparer le rôle général de perception. Celui-ci devra être déposé 4 semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté. Au plus tard le 1er novembre le dépôt du rôle devra être fait.

Canadien National
Le CN nous envoie la publication Le CN dans votre collectivité. Nous y trouvons diverses initiatives, dont l'impact économique de leurs activités, leurs investissements en immobilisations, ainsi que leurs partenariats communautaires.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous envoie un avis de non-conformité pour le dossier de Mme Labranche. Suite à la demande de l'aliénation, la demande fait objet d'une vérification car elle est non conforme à la Loi.

La CPTAQ nous informe de la décision en révision de l'ordonnance pour le lot 4 757 669. Celui-ci ordonne de se conformer et de cesser d'utiliser le lot 4 757 669 à une fin autre que l'agriculture.

Femmes de Mékinac
Les Femmes de Mékinac nous envoie la programmation adapté automne 2020. Les activités se dérouleront par visioconférence Zoom et capsules d'éducation populaire vue les circonstances.

Rés. 2020-10-223 : Dépôt de la correspondance de septembre 2020

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-224 : Approbation des comptes de septembre 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre au montant de 227 872,91 $ et accepte le dépôt des états financiers prévisionnels et comparatifs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-10-225 : Adoption du règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 376-2020 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 377-2020

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics;
- dépose le projet du règlement numéro 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

Rés. 2020-10-226 : Adoption du premier projet du règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-227 : Régie des incendies du Centre-Mékinac/demande d'entente de paiement pour remboursement lors de l'intégration

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente de paiement proposée par la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour le montant dû à la municipalité de Sainte-Thècle lors de l'intégration de celle-ci à la régie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-228 : Nomination pour le conseil consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que celui-ci siégeait sur le conseil consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Paméla Martin à titre de directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme madame Paméla Martin, directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Éric Piché pour le conseil consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-229 : Nomination pour le comité de protection des lacs

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que celui-ci siégeait sur le comité de protection des lacs;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Paméla Martin à titre de directrice adjointe aux

travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme madame Paméla Martin, directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Éric Piché pour le comité de protection des lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-230 : Adhésion à la COMBEQ pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers en bâtiment et en environnement du Québec offre des formations destinées aux inspecteurs en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'adhésion de madame Paméla Martin à la COMBEQ au coût de 390$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-231 : Formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » par Internet au coût de 570,17$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) » par Internet au coût de 570,17$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-232 : Formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment

et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-233 : Formation « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » pour la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la directrice adjointe aux travaux publics et inspectrice en bâtiment et en environnement doit suivre des formations menant à l'obtention de son titre d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que la COMBEQ offre la formation « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que Paméla Martin suive le cours « Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter » par Internet au coût de 304,85$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire du point suivant, puisqu'elle a des intérêts pécuniaires dans ce point.

Rés. 2020-10-234 : Abolition du poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale de collecte des matières résiduelles avec la Municipalité de Lac-aux-Sables prend fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'entente par sa résolution 2019-12-371;

CONSIDÉRANT l'offre faite par à la Municipalité de Lac-aux-Sables d'établir une entente annuelle pour la collecte des matières résiduelles avec le camion actuel jusqu'à l'arrivée du bac brun (matières putrescibles) par la résolution 2020-03-080;

CONSIRANT le refus de la Municipalité de Lac-aux-Sables de l'offre faite par la résolution 2020-03-80 et la demande de partage des actifs au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que puisque le camion à déchets sera vendu, il y a lieu d'abolir le poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle abolisse le poste de chauffeur-opérateur de camion à déchets à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, reprend part à la séance.

Madame Caroline Poisson, conseillère, se retire du point suivant, puisqu'elle a des intérêts pécuniaires dans ce point.

Rés. 2020-10-235 : Collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la soumission de Service Cité Propre pour un contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 95 849,70$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour une entente intermunicipale pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 83 573,33$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'entente intermunicipale de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour la fourniture du service de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021 au coût de 83 573,33$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Caroline Poisson, conseillère, reprend part à la séance.

Rés. 2020-10-236 : Grief 2020-01

CONSIDÉRANT le dépôt par le syndicat du grief 2020-01 contestant la méthode utilisée par l'employeur pour le versement de l'indemnité de vacances et demandant le versement intégral de l'indemnité de vacances avant la prise des vacances;

CONSIDÉRANT que l'employeur verse l'indemnité au prorata du nombre de semaines de vacances prises par les employés et non l'intégralité de l'indemnité, puisque l'article 23.02 de la convention collective stipule que « Au 31 décembre de chaque année, les jours de vacances qu'une personne salariée n'a pas pris lui sont payés », ce qui implique un versement au fur et à mesure que les vacances sont prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2020-01, car la municipalité respecte les articles de la convention collective relativement aux vacances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-237 : Demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence

CONSIDÉRANT la demande de Mélanie Prince pour l'obtention de sa permanence à titre de secrétaire;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince n'a pas été mise à pied temporaire pour manque de travail depuis 2 ans, sauf pendant la période de fermeture des bureaux dû à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le CRT juge pertinent d'avoir une secrétaire à l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de modifier le statut d'emploi de madame Mélanie Prince, secrétaire, pour permanente au lieu de saisonnière, avec un horaire de 30 heures par semaine et pouvant aller jusqu'à 35 heures en cas de besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-238 : Programmation de vacances restantes pour certains employés

CONSIDÉRANT qu'il restait une semaine de vacances à céduler à Mélanie Prince et Danny Dionne;

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince désire prendre sa semaine du 5 au 9 octobre et que la directrice générale est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT que Danny Dionne désire diviser sa semaine en deux, soit les 21 et 22 octobre (collecte de Sainte-Thècle) et les 21 et 22 décembre (collecte de Lac-aux-Sables) et que la Municipalité de Lac-aux-Sables dispose d'un remplaçant à ces dates;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dernière semaine de vacances de Mélanie Prince et de Danny Dionne telles que demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-239 : Offre de services professionnels pour une étude préliminaire pour la

réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déposer une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout pour déposer une demande;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Pluritec pour cette étude au coût de 14 230$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels de la firme Pluritec au coût de 14 230$ plus taxes pour la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection de la rue Bédard et du collecteur d'égout afin de déposer une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-240 : Offre de services pour le remplacement des pompes de distribution au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la désuétude des pompes fait en sorte qu'elles ne suffisent plus à remonter le niveau du réservoir en période de grande utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services de CWA pour le remplacement des deux pompes par des pompes submersibles au coût de 34 820$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Danovar pour le remplacement des deux pompes par des pompes turbines au coût de 41 946$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services de CWA au coût de 34 820$ plus taxes pour le remplacement des deux pompes de distribution au réservoir d'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-241 : Offre de services pour le remplacement du panneau incendie de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la panneau d'incendie a été installé dans les années 1990 ;

CONSIDÉRANT que les pièces de remplacement ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT que le panneau n’est plus conforme aux normes ULC;

CONSIDÉRANT l’offre de remplacement du panneau incendie de Technic Alarme au coût de 2 473,61$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l’offre de services de Technic Alarme pour le remplacement du panneau incendie de l’hôtel de ville au coût de 2 473,61$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-242 : Ministère des Transports/Demande d’aide financière pour l’entretien des chemins à double vocation

CONSIDÉRANT que la municipalité entretient trois chemins à double vocation, soit le chemin du Lac-du-Jésuite, le chemin Canton-de-Le Jeune et le chemin Joseph-Saint-Amant;

CONSIDÉRANT que ces chemins sont fortement sollicités, par un minimum de 250 camions chargés par année, pour le transport de ressources forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au Ministère des Transports pour l’entretien des chemins à double vocation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-243 : Contrat de Déneigement Simon pour le déneigement de certains chemins municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a accordé un contrat pour le déneigement des chemins Canton-de-Le-jeune (7,6 km) et Joseph St-Amant (6,3 km) pour une longueur approximative de 13,9 km pour cinq (5) ans à compter de l’hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire retenu, Michel Demers, avait soumis un prix à moins de la moitié que le prix du deuxième soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été transféré à Déneigement Simon avec l’autorisation du conseil par sa résolution du 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la configuration de ces chemins est particulière, qu’ils sont situés en altitude, comptent beaucoup de côtes et de courbes, entraînant toujours des difficultés supplémentaires par rapport aux autres chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les trois (3) premières années du contrat sont terminées et qu'il reste deux années à compléter soit les hivers 2020-2021 et 2121-2022;

CONSIDÉRANT que pour les trois (3) premières années la municipalité a économisé plus de 150 000 $ par rapport à la deuxième soumission;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Déneigement Simon demande une modification du contrat pour les deux (2) prochaines années en augmentant son prix à 4 500 $/km alors qu'il est de 3 300 $/km pour 2020-2021 et 3 500 $/km pour 2021-2022;

CONSIDÉRANT que même avec cette augmentation, le prix sera encore bien inférieur à la deuxième soumission reçue, soit une économie de plus de 76 000 $ pour les deux (2) années à venir;

CONSIDÉRANT que la garantie d'exécution demandée par le devis et obtenue est d'un montant de 22 240 $ versé par chèque visé et encaissé par la municipalité;

CONSIDÉRANT que si le contrat n'est pas modifié et qu'il n'est pas continué, la municipalité ne pourra pas conserver plus que le montant de 22 240 $ déjà encaissé à titre de garantie d'exécution;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, un nouvel appel d'offres entraînera certainement pour les deux (2) prochaines années, des coûts beaucoup plus élevés que le montant demandé par l'entrepreneur et, bien au-delà du montant de la garantie;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite le 10 juillet à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, pour obtenir l'autorisation de modifier ou d'accorder le contrat de gré à gré à l'entrepreneur Déneigement Simon pour les deux (2) prochaines années aux conditions proposées par ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir puisque le refus d'agréer à la demande de Déneigement Simon entraînerait la cessation du contrat par ce dernier et que le délai est trop court pour retourner en soumission avant le début de la neige dans ce secteur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de modifier le taux au kilomètre à 4 500$ du kilomètre pour le contrat de déneigement des chemins accordé à Déneigement Simon pour les hivers 2020-2021 et 2021-2022 tel que demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-244 : Demande de citoyens concernant la circulation sur la rue Bédard

CONSIDÉRANT la demande de madame Roxanne Bureau de modifier la signalisation sur la rue Bédard ou l'installation d'outils de gestion de la circulation puisqu'elle trouve que les automobilistes ne respectent ni la vitesse, ni l'arrêt-stop au coin de la rue Bédard et de la rue Veillette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'installer une signalisation supplémentaire sur la rue Bédard, mais demande à la Sûreté du Québec de faire respecter la limite de vitesse et l'arrêt-stop par une présence policière plus accrue sur cette rue, particulièrement aux heures où les élèves se rendent et reviennent de l'école.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-245 : Demande de citoyens concernant la circulation sur le chemin Saint-Georges

CONSIDÉRANT la demande de madame Mireille Carignan de modifier la limite de vitesse face au 1935, chemin Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que cette route est administrée par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de demander au Ministère des Transports de diminuer la limite de vitesse sur le chemin Saint-Georges, mais demande à la Sûreté du Québec d'assurer une présence plus accrue sur ce chemin lors du passage des autobus scolaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-246 : FQM – Demande d'appui/Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-10-247 : Demande au Ministère des Transports pour une recommandation sur la signalisation lumineuse aux passages pour écoliers

CONSIDÉRANT que le brigadier scolaire n'est pas toujours respecté par les automobilistes à la traverse d'écoliers;

CONSIDÉRANT qu'il existe de la signalisation lumineuse pour améliorer la visibilité des piétonniers qui traversent aux passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se questionne sur l'efficacité de cette signalisation lumineuse ainsi que sur sa fiabilité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se demande si cette signalisation lumineuse peut remplacer la présence d'un brigadier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports une recommandation sur la signalisation lumineuse pour le passage d'écoliers au coin de la rue Saint-Jacques et Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-248: Levée de la séance

À 20 heures 16 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 13 octobre 2020, à 18h45 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

Rés. 2020-10-249 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020 et jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret 1000-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que le gouvernement demande de limiter les rassemblements et que le conseil municipal souhaite donner l'exemple;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h45;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à leur avis de convocation et acceptent d'ajouter le point « Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 18 heures 45 minutes et d'adopter l'ordre du jour suivant :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

1. Adoption du règlement 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics

2. Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord

3. Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial;

4. Questions de l'assistance

5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Rés. 2020-10-250 : Adoption du règlement 377-2020 décrétant un emprunt de 182 000 $ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le service des travaux publics</u>

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité adopte le règlement 377-2020 décrétant un emprunt de

182 000 $ pour l’acquisition d’une rétrocaveuse pour le service des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-251 : Demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Meggie Groleau concernant un projet d’agrandissement d’un garage de 14’ x 40’ de façon à ce qu’après le projet, l’ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 255,92 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit à l’article 9.2 une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 105,92 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment occupe deux terrains qui auraient pu être divisés;

CONSIDÉRANT que le terrain est contigu à la zone de villégiature;

CONSIDÉRANT qu’il y a un chemin entre le voisin et le terrain en question;

CONSIDÉRANT que le bâtiment servira à l’entreposage;

CONSIDÉRANT que cela favorise le maintien d’emplois dans la région;

CONSIDÉRANT que le conseil consultatif en urbanisme suggère au conseil municipal d’accepter la demande telle que déposée sous conditions que la finition extérieure soit uniforme au bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 2471, chemin Saint-Pierre Nord pour l’agrandissement d’un garage de 14’ x 40’ de façon qu’après le projet, l’ensemble des bâtiments complémentaires occuperont une superficie de 255,92 mètres carrés lorsque le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 150 mètres carrés, donc dérogatoire de 105,92 mètres carrés, conditionnellement à ce que la finition extérieure soit uniforme au bâtiment existant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-10-252 : Entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) pour la gestion du projet de reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d’égout sanitaire et pluvial

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de signer l’entente de collaboration avec le Gouvernement du Québec représenté par le ministre des Transports, lui-même représenté par le sous-ministre adjoint aux territoires, pour la gestion

du projet et l'établissement des droits et obligations des parties en vue de la reconstruction de la chaussée de la rue Notre-Dame (route 153), incluant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-10-253 : Levée de la séance

À 19 heures 47 minutes, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 novembre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère (visioconférence)
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette (visioconférence) et Paméla Martin

Rés. 2020-11-254 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020 et jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret 1113-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-255 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant

8. A) Résultat de la consultation écrite pour le projet de règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2020 concernant les abris d'auto temporaires
   B) Adoption du deuxième projet de règlement 378-2020 : Règlement modifiant le .règlement de zonage 337-2020 concernant les abris d'auto temporaires

9. Nomination des représentants officiels 2020-2021 pour la bibliothèque municipale

10. Mandat à la Corporation de Transport Adapté de Mékinac et adhésion pour l'année 2021

11. Demande d'appui pour une résolution demandant au Ministère des Transports du Québec de réduire à 30 km/h la vitesse sur la rue Saint-Jacques (route 153) entre la rue Notre-Dame et Lacordaire

12. Demande d'aide financière :

    A) École secondaire Paul-Le Jeune/album de finissants
    B) Moisson Mauricie/service d'aide alimentaire
    C) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
    D) CAMPagne/démarrage d'entreprise

13. Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et le programme d'immobilisations 2021-2022-2023

14. A) Demande de dérogation de 9003-3390 Québec Inc pour l'obtention d'un permis de coupe sur les lots 4 758 031 et 4 758 193

    B) Demande de dérogation de 9003-3390 Québec Inc. pour une éclaircie de plantation sur les lots 4 757 595, 4 758 191, 4 758 031 et 4 758 193

15. Offre de Jean-Louis Trudel pour la fabrication d'une table de conférence pour la salle des caucus

16. Offre de Microgest Informatique pour un portable pour la directrice des projets spéciaux

17. Offre de Déneigement Simon pour le déneigement des conteneurs et des réservoirs incendie au Lac-du-Jésuite

18. Questions de l'assistance

19. Affaires nouvelles :

    A) Entretien de la route Charest

20. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-256 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'octobre 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 et du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'octobre 2020

La Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation/ La Ministre Responsable de la Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
MAMH et MRRSLSJ nous annonce l'octroi d'une aide financière de 800 M$ aux municipalité afin d'atténuer les impacts financiers face au COVID-19

Ministre des Transports du Québec et Ministre Responsable de la Région de l'Estrie
Le MTQ et MRRE nous informe qu'une aide financière de 186 575$ nous sera accordée pour le programme d'aide à l'entretien des routes locales admissibles.

Commission de Toponymie du Québec
La Commission de Toponymie nous envoie l'attestation d'officialisation pour la rue du Lac des Chicots et le Lac Dorval.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
1 octobre 2020, le gouvernement a annoncé que le bilan de la COVID 19 était de 75 221 cas de confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 933 cas). Présentement

275 personnes sont hospitalisées, 56 personnes sont aux soins intensifs, 2 décès dans les dernière 24hrs. Depuis le début de la pandémie ont comptent 5 850 décès.

2 octobre 2020, le gouvernement a annoncé que le bilan de la COVID-19 état de 76 273 cas de confirmé de personnes infectées au Québec (une hausse de 1052 cas). Présentement 302 personnes sont hospitalisées, 49 personnes sont aux soins intensifs et aucun décès n'est survenu dans les dernières 24hrs.

5 octobre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était de 79 650 cas de confirmés de personnes infectées au Québec. Présentement 361 personnes sont hospitalisées, dont 62 personnes aux soins intensifs et 2 décès survenus dans les dernières 24 hrs. Ont comptes aujourd'hui un total de 5 884 personnes décédées.

7 octobre 2020, le gouvernement a annoncé le bilan de la COVID-19 était de 81 914 cas de confirmées de personnes infectées au Québec (une hausse de 900 cas). Présentement 409 personnes sont hospitalisées, 62 personnes sont aux soins intensifs et 1 décès est survenu dans les dernières 24 hrs.

8 octobre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 82 992 cas de confirmés de personnes au Québec (une hausse de 1 078 cas). Présentement 425 personnes sont hospitalisées, 68 personnes sont aux soins intensifs et 2 décès sont survenus dans les dernières 24 heures.

13 octobre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour le COVID-19 était maintenant de 82 992 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 468 personnes sont hospitalisées, dont 85 personnes aux soins intensifs. 2 décès sont survenus dans les dernières 24hrs.

15 octobre 2020, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 89 963 cas de confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 969 cas). 493 personnes sont hospitalisées, dont 83 sont aux soins intensifs. 8 décès sont survenus dans les dernières 24hrs. Depuis le début de la pandémie on compte 6 005 décès. Concernant l'halloween, le premier ministre indique qu'il sera possible de passer l'halloween avec les personnes avec qui l'on habite et que des mesures permettant la distanciation de deux mètres devront être prises pour la distribution des bonbons.

20 octobre 2020, Le gouvernement nous annonce que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 95 216 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 565 personnes sont hospitalisées, 100 personnes sont au soins intensifs et 5 décès dans les dernières 24 heures.

21 octobre 2020, le gouvernement nous annonce que le bilan pour la COVID-19 était de 97 321 cas de confirmées, 553 personnes sont hospitalisées, 101 personnes aux soins intensifs et 8 décès au cours de dernières 24 heures.

26 octobre 2020, le gouvernement nous annonce que le bilan pour la COVID-19 était de 100 922 cas de confirmées, 543 personnes sont hospitalisées, 93 personnes aux soins intensifs et 10 décès au cours de dernières 24 heures.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec
Le regroupement des communautés forestières de la FQM demande au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs de moderniser le régime forestier afin de mieux l'adapter aux réalités des régions.

Centre de Service Scolaire de l'Énergie
Le CSSÉ nous envoie le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles-2021-2022 à 2023-2024. Au cours des trois prochaines années seulement 68% de l'école sera occupé par des élèves. Une diminution moyenne de 2 élèves par années.

Mini-Scribe
Le M-S nous rappelle qu'au mois de novembre nous devons nous préparer à adopter le budget pour le prochain exercice financier (entre le 15 nov et 31 déc), un états comparatifs (4 semaines avant le budget), transmettre à la MRC la liste des personnes endettées pour taxes (avant le 20 déc) et la déclaration des intérêts pécuniaires (60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection).

Régie des Gestions des Matières Résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous envoie le rapport de redistribution de la compensation pour la collecte sélective (c2) provision à enregistrer et sommaire de l'année 2020. Notre Quote part nette projetée 2020 est de 48 308$

Rés. 2020-11-257 : Dépôt de la correspondance d'octobre 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-258 : Approbation des comptes d'octobre 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre au montant de 514 061,02 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-11-259 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Caroline Poisson, conseillère au siège numéro 4,

a) mairesse suppléante pour les six prochains mois.
b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultation écrite concernant le projet de règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Aucune demande d'information écrite n'a été reçue pendant la période de consultation écrite qui s'est tenue du 6 au 21 octobre 2020.

Rés. 2020-11-260 : Adoption du second projet du règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet de règlement 378-2020 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-261 : Nomination des représentants officiels 2020-2021 pour la bibliothèque municipale

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel-Bédard comme représentante (répondante) – élue municipale et Diane Proulx comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-262 : Mandat à la Corporation de Transport Adapté Mékinac et adhésion pour l'année 2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2021.

- Adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 164 697 $.

- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2021 de 8 399,24 $ payable le 1er janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-263 : Demande d'appui pour une résolution demandant au Ministère des Transports du Québec de réduire à 30 km/h la vitesse sur la rue Saint-Jacques (route 153) entre les rues Notre-Dame et Lacordaire

CONSIDÉRANT la demande d'un groupe de parents pour faire réduire la vitesse sur la rue Saint-Jacques (route 153) entre les rues Notre-Dame et Lacordaire afin d'améliorer la sécurité dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Sûreté du Québec – poste de Mékinac à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une route donc la gestion incombe au Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 30 km/h sur la rue Saint-Jacques (route 153) entre les rues Notre-Dame et Lacordaire afin d'améliorer la sécurité dans la zone scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-264: Demande d'aide financière de l'école secondaire Paul-Le Jeune/publicité dans l'album des finissants

CONSIDÉRANT la demande de l'école secondaire Paul-Le Jeune de prendre une publicité dans l'album de finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de ½ page au coût de 100$ dans l'album des finissants de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-265: Demande d'aide financière de Moisson Mauricie/service d'aide alimentaire

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Mauricie pour offrir un service d'aide alimentaire dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 235,20$ à Moisson Mauricie pour les services d'aide alimentaire, tel que demandé par l'organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-266: Demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'habituellement la municipalité de Sainte-Thècle effectue un don de 350$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'habituellement la municipalité de Sainte-Thècle retire un revenu de 150$ de la location de la salle Aubin pour la tenue du brunch annuel de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que ce brunch ne peut être tenu en raison de la pandémie de coronavirus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-267: Demande d'aide financière de CAMPagne/démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise de CAMPagne;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entreprise qui apportera du tourisme dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y aura création d'emplois, autres que ceux des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle versera une aide financière de 5 000$ à CAMPagne pour le démarrage d'entreprise, et ce, après 6 mois d'exploitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-268 : Fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et le programme d'immobilisations 2021-2022-2023

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil municipal adoptera ses prévisions budgétaires 2021 et son programme d'immobilisation 2022-2023-2024 à une séance extraordinaire qui se tiendra le 7 décembre 2020 à 20 heures 45 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-269 : Demande de dérogation de 9003-3390 Québec Inc pour l'obtention d'un permis de coupe sur les lots 4 758 031 et 4 758 193

CONSIDÉRANT la demande de 9003-3390 Québec Inc. pour l'obtention d'un permis de coupe sur les lots 4 758 031 et 4 758 193 pour une récolte de 7,10 hectares en coupe totale suite aux vents violents de cet été;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur forestier prescrit un reboisement en épinettes blanches avec un écran de protection contre les vents en peupliers et chênes afin de protéger la future plantation;

CONSIDÉRANT que l'impact visuel sera mineur, car le voisin possède le même type de plantation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation de 9003-3390 Québec Inc. pour l'obtention d'un permis de coupe sur les lots 4 758 031 et 4 758 193 pour une coupe totale de 7,10 hectares.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-270 : Demande de dérogation de 9003-3390 Québec Inc. pour une éclaircie de plantation sur les lots 4 757 595, 4 758 191, 4 758 031 et 4 758 193

CONSIDÉRANT la demande de 9003-3390 Québec Inc. pour une éclaircie de plantation sur les lots 4 757 595, 4 758 191, 4 758 031 et 4 758 193 ayant un pourcentage de récolte de 35%, soit supérieur de 2 % au règlement municipal;

CONSIDÉRANT que l'éclaircie sera faite selon la prescription d'un ingénieur forestier et par un contracteur certifié par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, lequel s'engage à respecter toute autre loi ou règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de 9003-3390 Québec Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-271 : Offre de Jean-Louis Trudel pour la fabrication d'une table de conférence pour la salle des caucus

CONSIDÉRANT que la table de conférence de la salle du caucus est très abimée;

CONSIDÉRANT l'offre de Jean-Louis Trudel, ébéniste, pour la fabrication d'une table de conférence de 4 x 16 au coût de 2 660 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Louis Trudel, ébéniste, pour la fabrication d'une table de conférence de 16 pieds x 4 pieds pour la salle de caucus au coût de 2 660 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-272 : Offre de Microgest Informatique pour un portable pour la directrice des projets spéciaux

CONSIDÉRANT que l'ordinateur portable de la directrice des projets spéciaux est désuet et ne charge plus;

CONSIDÉRANT l'offre de Microgest Informatique pour un ordinateur portable Asus 17.3 pouces au coût de 1 270,89 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Microgest Informatique pour un ordinateur portable Asus 17.3 pouces pour la directrice des projets spéciaux au coût de 1 270,89 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-273 : Offre de Déneigement Simon pour le déneigement des conteneurs et des réservoirs incendie au Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT l'offre de Déneigement Simon pour le déneigement des conteneurs à déchets et du réservoir incendie au nord du Lac-du-Jésuite au coût de 3 000 $ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Déneigement Simon pour le déneigement des conteneurs à déchets et du réservoir incendie au nord du Lac-du-Jésuite au coût de 3 000 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-11-274 : Entretien de la route Charest

CONSIDÉRANT que la route Charest comporte deux sections, soit une avec des habitations et une partie forestière;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne désire plus entretenir la section forestière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil municipal n'entretienne plus la route Charest entre le lot 4 757 450 et la limite de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-275: Levée de la séance

À 20 heures 10 minutes, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 30 novembre 2020, à 18h15 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

Rés. 2020-11-276 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020 et jusqu'au 2 décembre 2020 par le décret 1242-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 18h15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que d'ouvrir la séance à 18 heures 15 minutes et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 379-2020 décrétant un emprunt de 4 419 513$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports.

3. Autorisation de signature pour le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau – dossier 2027037.

4. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00029614-1/Approbation des dépenses

5. Question de l’assistance.

6. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 379-2020

Claudette Trudel-Bédard

- donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332$ pour l’exécution de travaux d’égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports;
- dépose le projet du règlement numéro 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332$ pour l’exécution de travaux d’égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports.

Rés. 2020-11-277 : Autorisation de signature pour le protocole d’entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau – dossier 2027037

CONSIDÉRANT la réception du protocole d’entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau – dossier 2027037;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire toujours procéder à l’exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise monsieur Alain Vallée, maire, à signer le protocole d’entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l’infrastructure municipale d’eau – dossier 2027037 (rues Notre-Dame et Saint-Jacques).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-11-278 : Programme d’aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale – Dossier 00029614-1/Approbation des dépenses

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Caroline Poisson, appuyée par Bertin Cloutier, il est résolu unanimement et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les dépenses d'un montant de 75 996 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2020-11-279 : Levée de la séance

À 18 heures 18 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 décembre 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2020-12-280 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-281 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour

suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Procédure de demande de scrutin référendaire concernant le règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires
   B) Adoption du règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

8. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

9. Syndicat :
   A) Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics: Date du retour.
   B) Vacances de Jacques Ricard

10. Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et du Parc Saint-Jean-Optimiste

11. Fourniture et location de conteneurs au garage municipal.

12. A) Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2021
    B) Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2021

13. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

14. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Volet 9 : Chemins à double vocation

15. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur René Goudreault pour une restauration par remblai d'une sablière sur le lot 4 756 262

16. Adoption du règlement 379-2020 : décrétant un emprunt de 4 533 332$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports

17. Questions de l'assistance

18. Affaires nouvelles :

    A) Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives

19. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les élus déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2020-12-282 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-283 : Dépôt de la correspondance de novembre 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-284 : Approbation des comptes de novembre 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre au montant de 281 777,28 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Procédure de demande de scrutin référendaire concernant le projet de règlement 378-2020

modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Aucune demande de scrutin référendaire n'a été reçue pendant la période de demande écrite qui s'est tenue du 3 au 18 novembre 2020.

Rés. 2020-12-285 : Adoption du règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 378-2020 : Règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-286 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et deux fois le mardi**

-	11 janvier **(2e lundi)**	-	1 février
-	8 mars **(2e lundi)**	-	6 avril **(mardi)**
-	3 mai	-	7 juin
-	5 juillet	-	9 août **(2ème lundi)**
-	7 septembre **(mardi)**	-	4 octobre
-	15 novembre **(3e lundi - élections)**	-	6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-287 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics : date de retour

CONSIDÉRANT l'annexe B de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) -

section Sainte-Thècle concernant la période de travail hivernal – préposé travaux public;

CONSIDÉRANT l'annexe B de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé aux travaux publics est octroyé par ancienneté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Demande le retour au travail de monsieur Normand Boutet, pour la période de travail hivernale 2019-2020 selon l'annexe B de la convention collective. Il effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine).

- Mandate Valérie Fiset, directrice générale, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail pour la période hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-288 : Vacances de Jacques Ricard

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Ricard avait initialement demandé une semaine de vacances pour la semaine du 20 au 26 décembre ;

CONSIDÉRANT que la municipalité lui avait refusé cette semaine, car il s'agit d'une semaine où il y a normalement beaucoup de locations et où la présence du concierge est nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement cette année, les locations sont annulées à cause de la pandémie de COVID-19 et que la municipalité peut se permettre de libérer le concierge à cause de cette situation exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la semaine de vacances de monsieur Jacques Ricard, telle qu'initialement demandée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-289 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle

abolissant les postes de surveillant de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé ainsi que du sentier de glace et de la glissade, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT que cette lettre d'entente autorise la municipalité à embaucher des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche monsieur Claude Germain pour effectuer la surveillance à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard au taux de 16,50$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-290 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une valeur de moins de 25 000$ et que les conteneurs de 40 verges de Transport J.Y. Martel inc. sont déjà en place;

CONSIDÉRANT que Transport J.Y. Martel inc. n'augmente pas son prix pour le contrat à venir et que la qualité du service est excellente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-291 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2021

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2021 dévolue à notre municipalité comme suit :

- Administration :	25 440 $
- Transport :	3 407 $
- Hygiène du milieu (récupération) :	125 604 $
- A.D.A. :	6 765 $
- Ingénierie :	2 500 $
- Développement économique :	14 979 $
- Culture :	1 748 $

- Évaluation : 68 463 $

TOTAL DE LA QUOTE-PART 2021 : 248 906$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-292 : Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2021

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au montant de 176 016$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-293 : Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes et autres en date du 7 décembre 2020 représentant une somme de 117 344,34 $;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 1er mai, le 31 juillet, le 1er octobre et le 1er novembre 2020;

ATTENDU QUE les matricules suivants ont un minimum de trois ans de retard dans leurs taxes ;

Matricule	ADRESSE	Total
35050-8087-85-7400	810 rue Saint-Jacques	3 789.66 $
35050-8087-74-6524	741 rue Saint-Jacques	2 559.33 $
35050-8087-31-7017	351-353 rue Masson	3 725.23 $
35050-8086-67-7992	130-142 rue Masson	10 524.19 $
35050-7981-10-4266	1471 chemin Saint-Georges	3 206.30 $
35050-7981-11-6903	1491 chemin Saint-Geroges	3 081.72 $
35050-7490-26-8877	630 Chemin du Canton Lejeune	2 178.76 $
35050-8188-65-3215	2510 Chemin Saint-Pierre Nord	3 117.31 $
35050-8086-75-4236	270 rue Saint-Gabriel	2 370.14 $
35050-8188-95-5736	2560 Chemin Saint-Pierre Nord	3 817.74 $

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que la MRC de Mékinac procède à une vente pour taxes pour ces matricules si le solde n'est pas rapidement payé ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de transmettre à la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui ont des soldes pour les années antérieures à 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-294: Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Volet 9 : Chemins à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Sainte-Thècle l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Caroline Poisson, appuyée par Julie Bertrand, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-295 : Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur René Goudreault pour une restauration par remblai d'une sablière sur le lot 4 756 262

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande à monsieur René Goudreault la restauration par remblai d'une sablière située sur le lot 4 756 262;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de monsieur René Goudreault auprès de la CPTAQ pour la continuité des travaux de remblai de la sablière existante sur le lot 4 756 262.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-296 : Adoption du règlement 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 379-2020 décrétant un emprunt de 4 533 332$ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans la rue Notre-Dame en collaboration avec le Ministère des Transports.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-12-297 : Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle possède depuis 2017 un logiciel d'archives électroniques;

CONSIDÉRANT que depuis cette date, toutes les nouvelles archives sont numérisées, mais que les employés n'ont pas suffisamment de temps pour numériser les archives antérieures à cette date;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la location d'une ressource pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Ville de Saint-Tite pour la fourniture d'une ressource pour la numérisation d'archives à raison de une journée par semaine pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-298: Levée de la séance

À 20 heures 7 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 décembre 2020, à 20 heures 45 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur Jean-François Couture, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Madame Julie Bertrand, conseillère
Madame Caroline Poisson, conseillère
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Paméla Martin.

Rés. 2020-12-299 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-

Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures 45 minutes afin d'adopter les prévisions budgétaires 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 ainsi que leur mode de diffusion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-300 : Prévisions budgétaires 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice financier 2021.

RECETTES

TAXES	**BUDGET 2021**	**BUDGET 2020**
Taxe foncière générale	1 461 415 $	1 444 826 $
Taxe spéciale - Sécurité publique	195 491 $	180 000 $
Taxe spéciale - Réforme Ryan (Voirie)	333 765 $	327 307 $
TOTAL	**1 990 671 $**	**1 952 133 $**
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Service d'eau	107 183 $	91 871 $
Service d'égout	85 482 $	85 702 $
Service d'enlèvement des ordures	216 874 $	224 369 $
Service de la récupération	89 478 $	73 670 $
Déneigement chemin Joseph St-Amant	21 500 $	17 200 $
Taxe spéciale – Fepteu St-Pierre Nord	15 027 $	0 $
Taxe spéciale – rue Charles-Audy	5 773 $	5 691$
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Sud	600 $	690 $
Taxe spéciale – Aqueduc St-Pierre Nord	1 543 $	1 695 $
Taxe spéciale – Rue Pierre-Ayotte	4 447 $	4 506 $
Taxe spéciale – Aqueduc 4e avenue Sud	1 084 $	1 057 $
Vidange des boues de fosses septiques	75 000 $	60 000 $
TOTAL	**623 991 $**	**566 451 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
Foyer de Sainte-Thècle	30 000 $	30 000 $
École primaire Masson	24 000 $	24 000 $
Compensation pour les terres publiques	45 452 $	39 281 $
Bureau de poste	1 156 $	1 130 $
Autres	0 $	21 249 $
TOTAL	**120 714 $**	**115 660 $**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES		
Protection incendie	11 209 $	11 219 $
Réseau routier	35 200 $	35 200 $

Eau potable (Lac-aux-Sables)	28 000 $	16 000 $
Collecte des ordures au Lac-Aux-Sables	0 $	60 000 $
Matières résiduelles (récupération)	53 705 $	35 000 $
Permis de construction/brûlage	7 000 $	7 000 $
Droits de mutations immobilières	50 000 $	45 000 $
Exploitant carrière et sablière	10 000 $	15 000 $
Constat d'infraction	5 000 $	6 000 $
Revenus d'intérêt	22 550 $	20 800 $
Photocopies et autres	20 400 $	23 900 $
Revenus de location	129 100 $	121 300 $
PAL/Parc St-Jean location kayaks	18 000 $	15 500 $
Cession d'actifs	40 000 $	0 $
Raccord d'eau et d'égout et déchet	6 850 $	6 350 $
TOTAL	**437 014 $**	**418 269 $**

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT		
Sécurité civile	0 $	3 800 $
Compensation du Gouvernement (voirie)	186 575 $	129 610 $
Participation MTQ pour CTA Mékinac	110 000 $	110 000 $
Remboursement pour passages à niveau	9 700 $	10 500 $
Remboursement balayage de rues	2 047 $	2 047 $
Subvention TECQ	43 558 $	32 767 $
Subvention PADEM	5 809 $	5 805 $
Subvention PIRL (route 352)	105 979 $	105 770 $
Subvention PIQM	28 986 $	28 986 $
Redevances matières résiduelles	35 855 $	35 855 $
Subvention PRECO	94 975 $	94 975 $
Subvention FEPTEU	55 252 $	45 396 $
Subvention SHQ/suites du Manoir	14 864 $	13 100 $
TOTAL	**693 600 $**	**618 611 $**
Grand TOTAL DES RECETTES	**3 865 990 $**	**3 671 124 $**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**BUDGET 2021**	**BUDGET 2020**
Législation	120 649 $	119 146 $
Application de la loi	10 000 $	10 000 $
Gestion financière et administrative	244 500 $	263 300 $
Greffe (élection)	17 520 $	0 $
M.R.C. Mékinac (évaluation)	68 463 $	70 627 $
Autres (assurance, publicité, don)	78 270 $	84 270 $
TOTAL	**539 402 $**	**547 343 $**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police (Sûreté du Québec)	195 458 $	180 000 $
Brigadier scolaire et agence de sécurité	16 400 $	17 600 $
Protection incendie/bornes fontaines	187 646 $	182 450 $
Caserne des pompiers	16 075 $	16 001 $
Protection Civil et Premiers répondants	10 300 $	10 300 $
Application du règlement de chien	175 $	755 $
TOTAL	**426 054 $**	**407 106 $**
TRANSPORT ROUTIER		
Mise en valeur	41 500 $	41 550 $
Voirie municipale	340 000 $	290 000 $
Camions municipaux	23 550 $	23 050 $
Pépine/tracteur	41 285 $	39 185 $
Garage municipal	16 300 $	16 400 $
Entrepôt Lacordaire/Groleau	18 143 $	18 175 $
Enlèvement de la neige	389 675 $	366 850 $
Éclairage des rues	13 300 $	13 000 $
Circulation et stationnement	17 535 $	13 000 $
Transport adapté	121 807 $	121 521 $
TOTAL	**1 021 095 $**	**942 731 $**
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	83 457 $	107 781 $
Réseau d'égout et assainissement eaux	82 418 $	82 750 $
Enlèvement et destruction des ordures	252 729 $	275 845 $
Récupération	136 645 $	109 523 $
Vidange des fosses septiques	75 000 $	60 000 $
TOTAL	**630 249 $**	**635 899 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Coop d'Habitation	30 250 $	28 500 $
Office Municipal d'Habitation	8 000 $	6 000 $
Coop Santé Sainte-Thècle	13 220 $	12 220 $
TOTAL	**51 470 $**	**46 720 $**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Permis de construction et urbanisme	83 065 $	50 892 $
Promotion et développement	44 350 $	44 700 $
Promotion/développement industriels (SIM)	14 979 $	9 499 $
Promotion/développement (autres)	25 000 $	10 000 $
Programme de revitalisation	57 405 $	45 000 $
TOTAL	**224 799 $**	**160 091 $**
LOISIRS ET CULTURE		
2 Patinoires extérieure	21 950 $	20 700 $
Parc Saint-Jean-Optimiste	82 020 $	82 170 $

Promenade Laurent Naud et fontaine	8 625 $	10 160 $
Parc Bédard/Débarcadère lac du Jésuite	2 620 $	2 625 $
Coin rue Notre-Dame et St-Jacques	1 395 $	1 385 $
Centre de loisirs Éric Bédard	20 350 $	21 520 $
Maison des jeunes	8 745 $	9 000 $
Décoration de la municipalité	14 260 $	14 361 $
Club de ski de fond	7 225 $	5 925 $
Subventions de loisirs (Aréna, école Masson)	15 800 $	14 361 $
Centre communautaire (Hôtel de ville)	124 150 $	120 625 $
Bibliothèque municipale	24 900 $	26 500 $
Culture	3 000 $	3 031 $
TOTAL	**336 788 $**	**332 802 $**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**111 933 $**	**116 432 $**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**464 200 $**	**445 500 $**
Immobilisation	**60 000 $**	**36 500 $**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 865 990 $**	**3 671 124 $**

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2021

	TAXES 2021	**TAXES 2020**
Taxe foncière générale	$ 0.6130/100	0.6180$/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.0820/100	0.0770$/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.1400/100	0.1400$/100$
	---	---
Total des taxes	**$ 0.8350/100**	**0.8350/100$**

Pourcentage d'augmentation pour les taxes 0,00 %

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	$105.00 log.	$ 90 00 log.
Tarif service d'égout Logement-commerce	$110.00 log.	$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$125.00	130.00 $
Chalet	$ 90.00	95.00 $
Camp forestier	$ 45.00	50.00 $
Commerce catégorie no.1	$110.00	110.00 $
Commerce catégorie no.2	$160.00	160.00 $
Commerce catégorie no.3	$275.00	275.00 $
Commerce catégorie no.4	$1050.00	1000.00 $
Commerce catégorie no 5	$2100.00	2000.00 $
Récupération		

Logement et commerce cat. 1	$ 51.00	45.00 $
Chalets	$ 38.25	33,75 $
Commerce catégorie 2	$ 76.50	67,50 $
Commerce catégorie 3	$ 102.00	90,50 $
	---	---
TOTAL TAXES SERVICES PAR MAISON	**$391.00**	**375.00$**

Pourcentage d'augmentation pour les services 4,27 %

Pourcentage d'augmentation pour une maison de 100 000 $: 1,32%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 150 000 $: 0,98%
Pourcentage d'augmentation pour une maison de 200 000 $: 0,78%

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-301 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le programme de dépenses en immobilisation 2020-2021-2022.

DESCRIPTION	**COÛT**
Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du lac des Chicots	500 000 $
Réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la Rue Bédard Montant disponible dans la TECQ	500 000$
Réfection du réseau d'égout et la chaussée sur les rues Notre-Dame et Saint-Jacques	8 500 000 $
Construction d'un nouveau garage municipal et éco-centre	1 000 000 $

TOTAL PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	**11 000 000 $**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-12-302 : Diffusion des prévisions budgétaires 2021 et du programme des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement

que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2021 et du programme des dépenses en immobilisations 2021-2022-2023 par le Publi-sac dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Rés. 2020-12-303: Levée de la séance

À 20 heures 55 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 décembre 2020, à 21 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette, Jean-Yves Piché et Paméla Martin.

Rés. 2020-12-304 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par

les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020 et jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal pour 21h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 21h00 et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Avis de motion et dépôt du règlement 380-2021 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception

2. Questions de l'assistance

3. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

<u>Avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-2021</u>

Jacques Tessier

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 380-2021 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception
- dépose le projet du règlement numéro 380-2021 intitulé Règlement 380-2021 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

<u>Questions de l'assistance</u>

Aucune question.

Rés. 2020-12-305: Levée de la séance

À 21 heures 1 minute, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorière